

## OBSERVATOIRE

2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023 (DONNÉES AU 30/06/2023)

# Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

## SYNTHESE

18 décembre 2023

# Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au deuxième trimestre 2023

**CLIENTS RESIDENTIELS : LE NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ AUGMENTE EN SUIVANT LA TENDANCE DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE. LE NOMBRE DE CLIENTS CHEZ LES FOURNISSEURS ALTERNATIFS AUGMENTE A NOUVEAU APRES AVOIR DIMINUE PENDANT LA CRISE.**

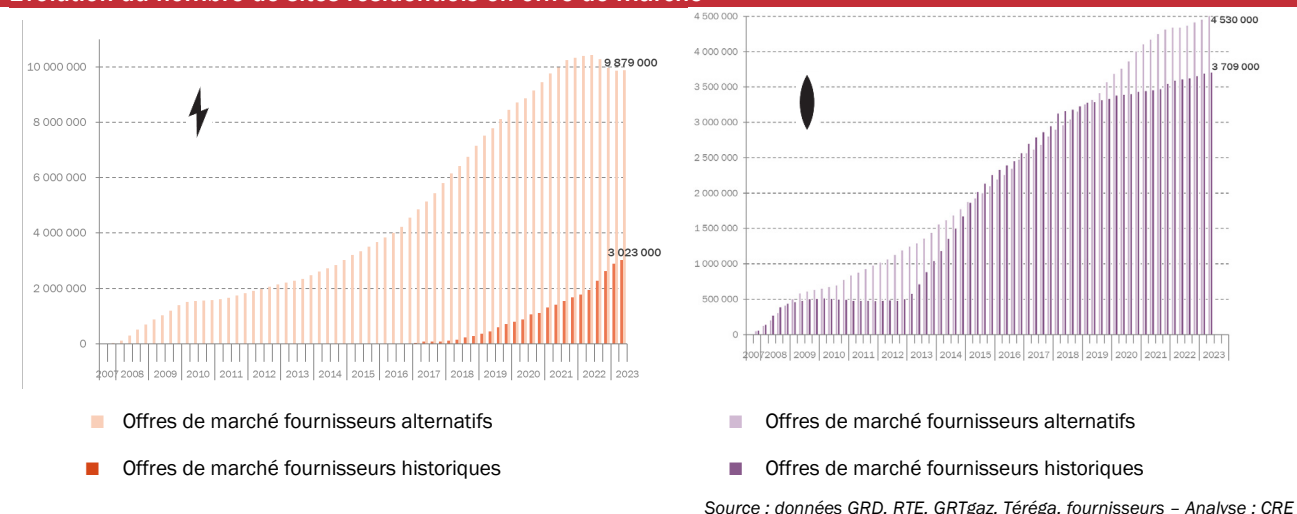
En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente légèrement avec 146 000 sites supplémentaires en offre de marché entre le 31 mars 2023 et le 30 juin 2023 (contre 177 000 sites supplémentaires en offre de marché au T1 2023). En gaz naturel, le nombre de sites en offre de marché est à la hausse avant la fin des tarifs réglementés de vente de (TRVG) au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 89 000 sites supplémentaires ont souscrit une offre de marché au cours du T2 2023 (contre 73 000 sites au T1 2023). Au 30 juin 2023, 22% des sites résidentiels étaient encore aux TRVG soit 2 314 000 sites.

### Bilan du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

En électricité, 12,9 millions de sites résidentiels sur un total de 34,2 millions (soit environ 38 %) sont en offre de marché au 30 juin 2023. Les fournisseurs alternatifs gagnent de nouveau des sites résidentiels (+16 000), après trois trimestres consécutifs de décroissance (dont -319 000 sites au T4 2022 et - 98 000 sites au T1 2023). Au total, 9 879 000 sites ont souscrit un contrat en offre de marché chez un fournisseur alternatif. Les offres de marché des fournisseurs historiques continuent leur développement mais dans des proportions moindres avec 130 000 nouveaux clients au cours du deuxième trimestre 2023 (contre +275 000 au T1 2023 et +337 000 au T4 2022), pour un total de 3 023 000 sites. 21 304 000 sites sont aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) au 30 juin 2023, en baisse de 128 000 sites par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, 8,2 millions de sites résidentiels sur un total de 10,5 millions (soit environ 78 %) sont en offre de marché au 30 juin 2023. Les fournisseurs alternatifs gagnent 74 000 sites au cours du deuxième trimestre 2023 (contre 37 000 sites au premier trimestre 2023), pour un total de 4 530 000 sites. Les fournisseurs historiques gagnent 15 000 sites en offre de marché au deuxième trimestre 2023 (contre 36 000 au T1 2023), pour un total de 3 709 000 sites. 2 314 000 sites sont aux tarifs réglementés de vente du gaz (TRVG) au 30 juin 2023, en baisse de 150 000 par rapport au trimestre précédent.

### Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



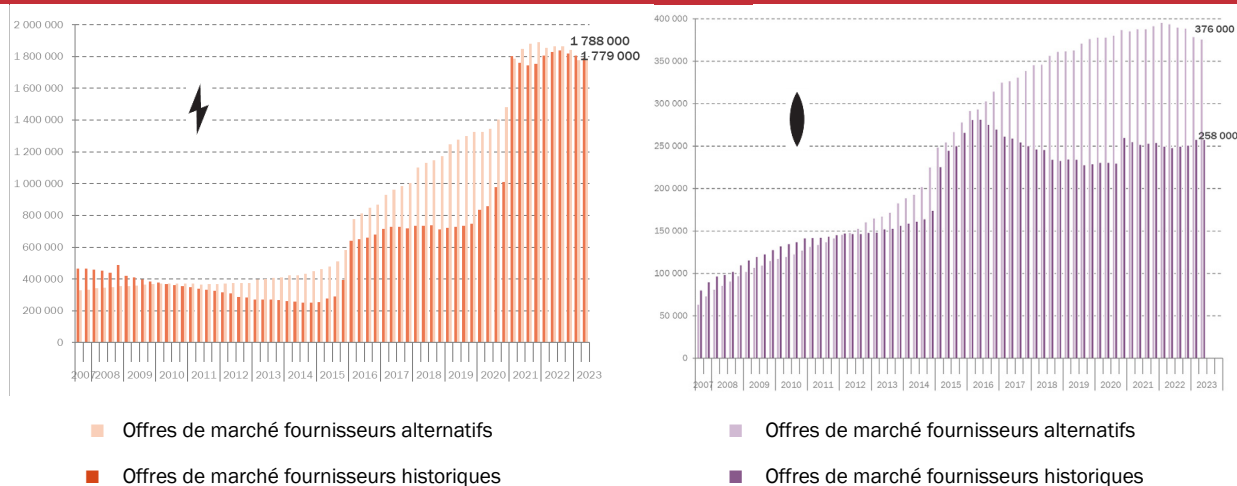
## CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE COMME EN GAZ, LES PARTS DE MARCHES SONT STABLES

### Bilan du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

En électricité, 3,57 millions de sites sur un total de 5,27 millions sont en offre de marché au 30 juin 2023, (soit 68 %), soit 15 000 sites de moins qu'au premier trimestre 2023 (après une baisse de 79 000 sites au cours du T1 2023), avec 50,1% des sites chez les fournisseurs historiques et 49,9% chez les fournisseurs alternatifs. Les fournisseurs alternatifs ont gagné 3 000 sites au deuxième trimestre 2023 (après une perte de 66 000 sites au T1 2023). Les fournisseurs historiques ont perdu 18 000 sites en offres de marché au deuxième trimestre de 2023 (après une perte de 13 000 sites au T1 2023). 1 706 000 sites non résidentiels sont aux tarifs réglementés de vente de l'électricité au 30 juin 2023, en hausse de 18 000 par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, 633 000 sites sur un total de 644 000 sont en offre de marché (soit 98%<sup>1</sup>) au 30 juin 2023, avec 59% des sites chez les fournisseurs alternatifs et 41% chez les fournisseurs historiques. Les fournisseurs alternatifs ont perdu 3 000 sites en offres de marché au cours du deuxième trimestre de 2023 (après une perte de 10 000 sites au T1 2023). Le portefeuille des fournisseurs historiques est stable entre les deux trimestres.

### Evolution du nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

### COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF RÉGLEMENTÉ AU 30 JUIN 2023

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché avec prix variable la moins chère proposée à Paris en juin 2023 était 7% en dessous du niveau du tarif réglementé de vente TTC, pour un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an.

Sur le marché du gaz, le prix de l'offre de marché avec prix variable la moins chère proposée à Paris en juin 2023 inférieure de 15% aux tarifs réglementés gelés, pour un client type consommant 14 MWh/an (B1 Chauffage au gaz).

<sup>1</sup> Les clients encore éligibles au TRVG, et ici considérés comme non résidentiels, sont les propriétaires et copropriétaires d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kilowattheures par an

## **INTRODUCTION**

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique [surveillance.detail@cre.fr](mailto:surveillance.detail@cre.fr) est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

### Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

# SOMMAIRE

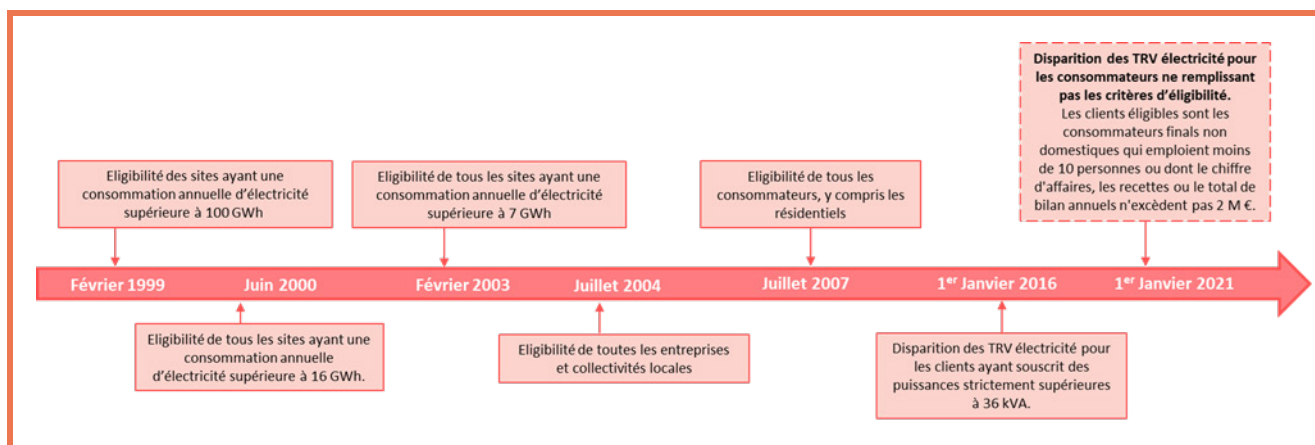
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>9</b>
3.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	9
3.2.ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	10
3.3.PARTS DE MARCHÉ.....	11
3.4.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	13
3.5.DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	14
3.6.SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	15
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>16</b>
4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	16
4.2.VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	16
4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	20
<b>5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>21</b>
5.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	21
5.2.ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	22
5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	24
5.4.COMPARAISON DES OFFRES.....	25
<b>PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....</b>	<b>31</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>31</b>
<b>2. ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>33</b>
2.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	33
2.2.ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	34
2.3.PARTS DE MARCHÉ.....	36
2.1.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	38
2.2.SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	39
<b>3. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>40</b>
3.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	40
3.1.VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	40
3.2.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	44
<b>4. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....</b>	<b>45</b>
4.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	45
4.2.ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	47
4.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	49
4.4.COMPARAISON DES OFFRES.....	50
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>56</b>
<b>GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....</b>	<b>56</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>56</b>

**GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ ..... 57**  
**INDEX DES FIGURES ..... 58**  
**INDEX DES TABLEAUX ..... 59**

## PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

### 1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente au 30 juin 2023, 40,2 millions de sites, ce qui représente environ 412 TWh de consommation annuelle d'électricité. Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

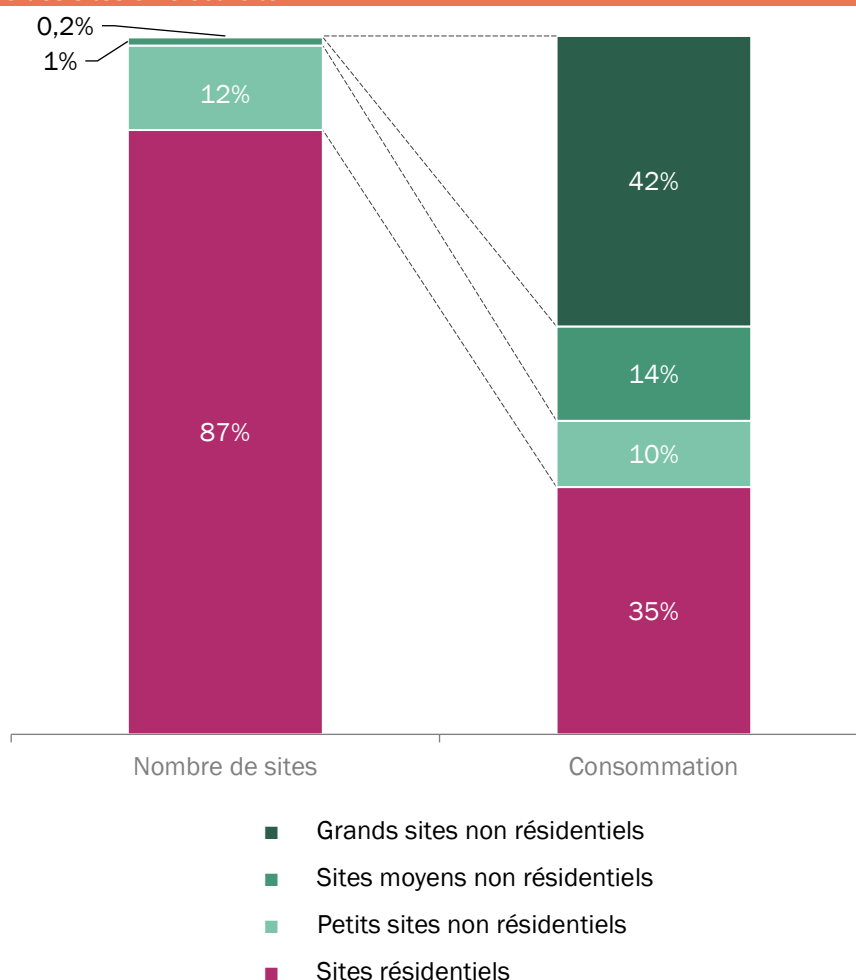
Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a modifié depuis son observatoire du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux publications antérieures :

- 1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.
- 2) Les parts de marché des filiales sont fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

## 2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.



### 3. ETAT DES LIEUX

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
Nombre total de sites	34 206 000	34 188 000	5 273 000	5 269 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	12 902 000	12 756 000	3 567 000	3 581 000
▶ Fournisseurs historiques	3 023 000	2 893 000	1 788 000	1 805 000
▶ Fournisseurs alternatifs	9 879 000	9 863 000	1 779 000	1 776 000
Sites au tarif réglementé	21 304 000	21 432 000	1 706 000	1 688 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	28,9 %	28,8 %	33,7 %	33,7 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

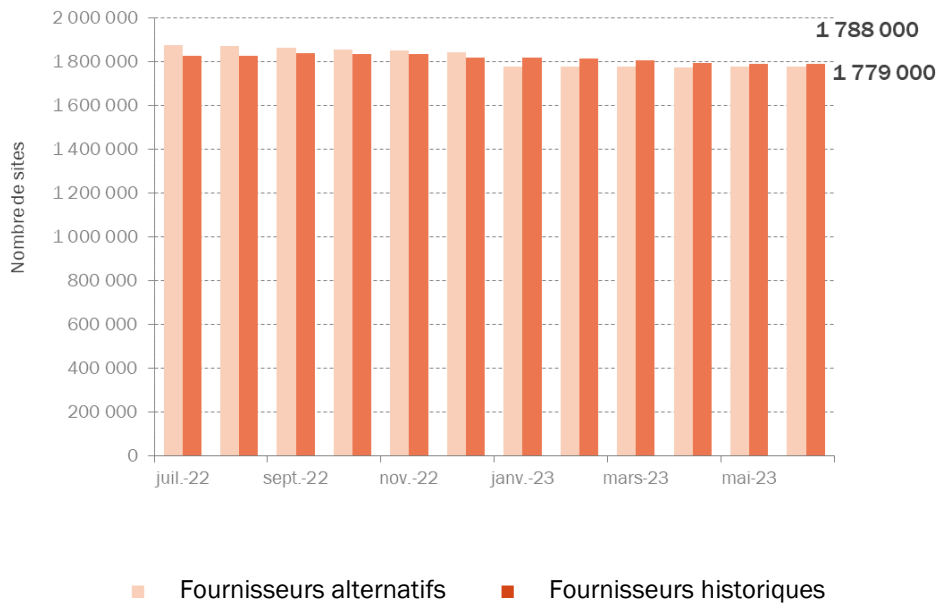
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
Consommation totale des sites	143,33 TWh	145,16 TWh	261,36 TWh	261,36 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	50,48 TWh	50,57 TWh	249,57 TWh	249,55 TWh
▶ Fournisseurs historiques	12,38 TWh	12,07 TWh	120,72 TWh	120,97 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	38,1 TWh	38,5 TWh	128,85 TWh	128,58 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	92,85 TWh	94,59 TWh	11,79 TWh	11,81 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	26,6 %	26,5 %	49,3 %	49,2 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

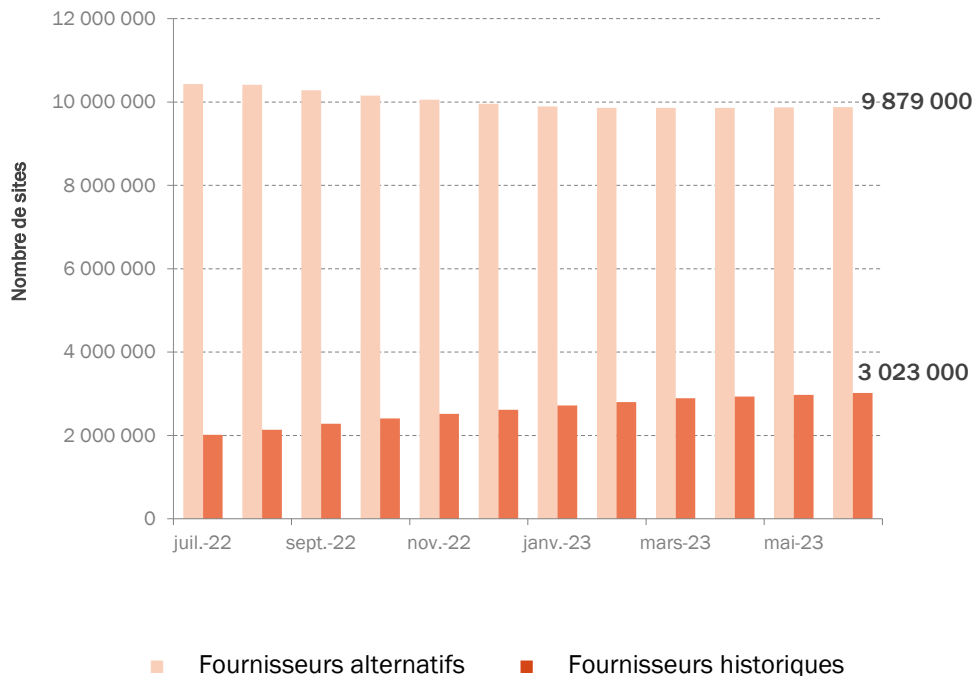
**3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché**

**Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

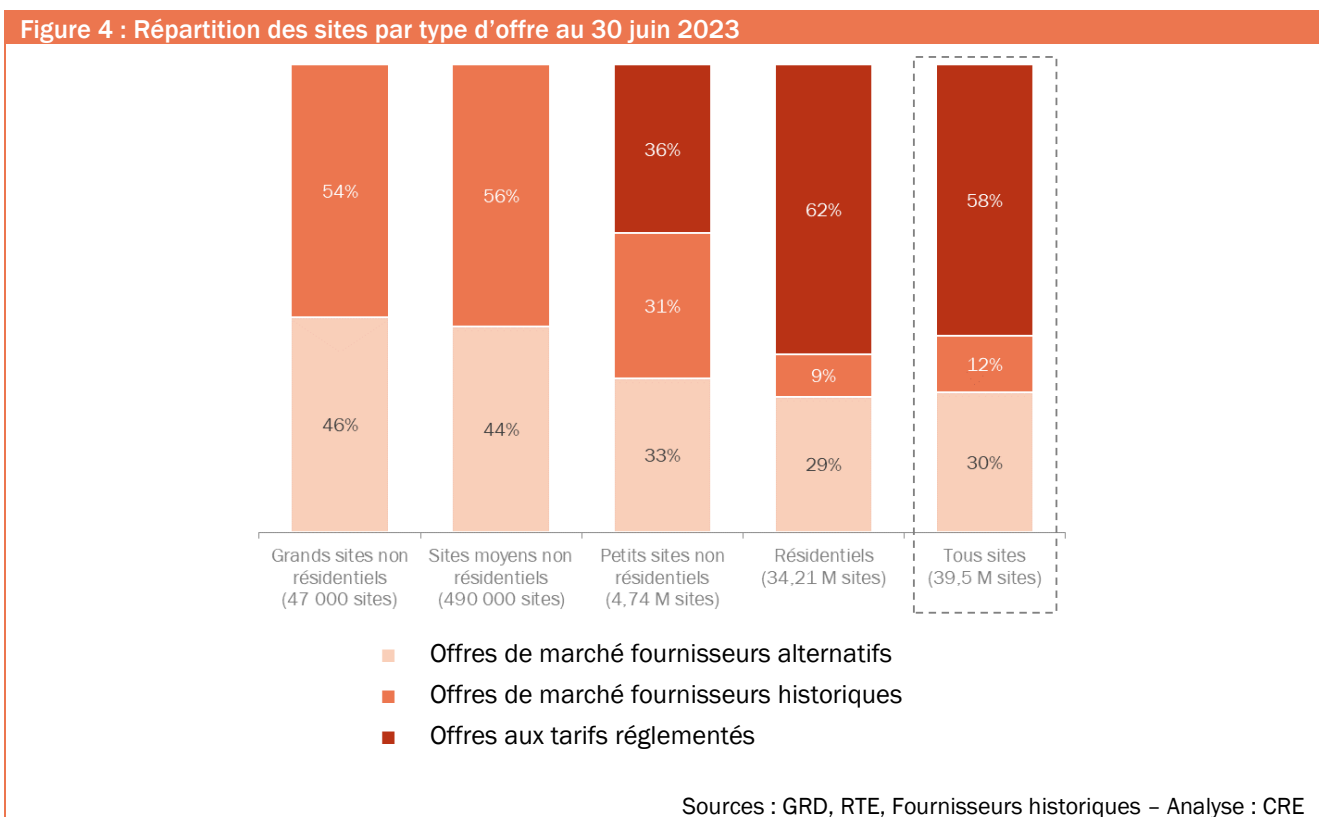
**Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché**



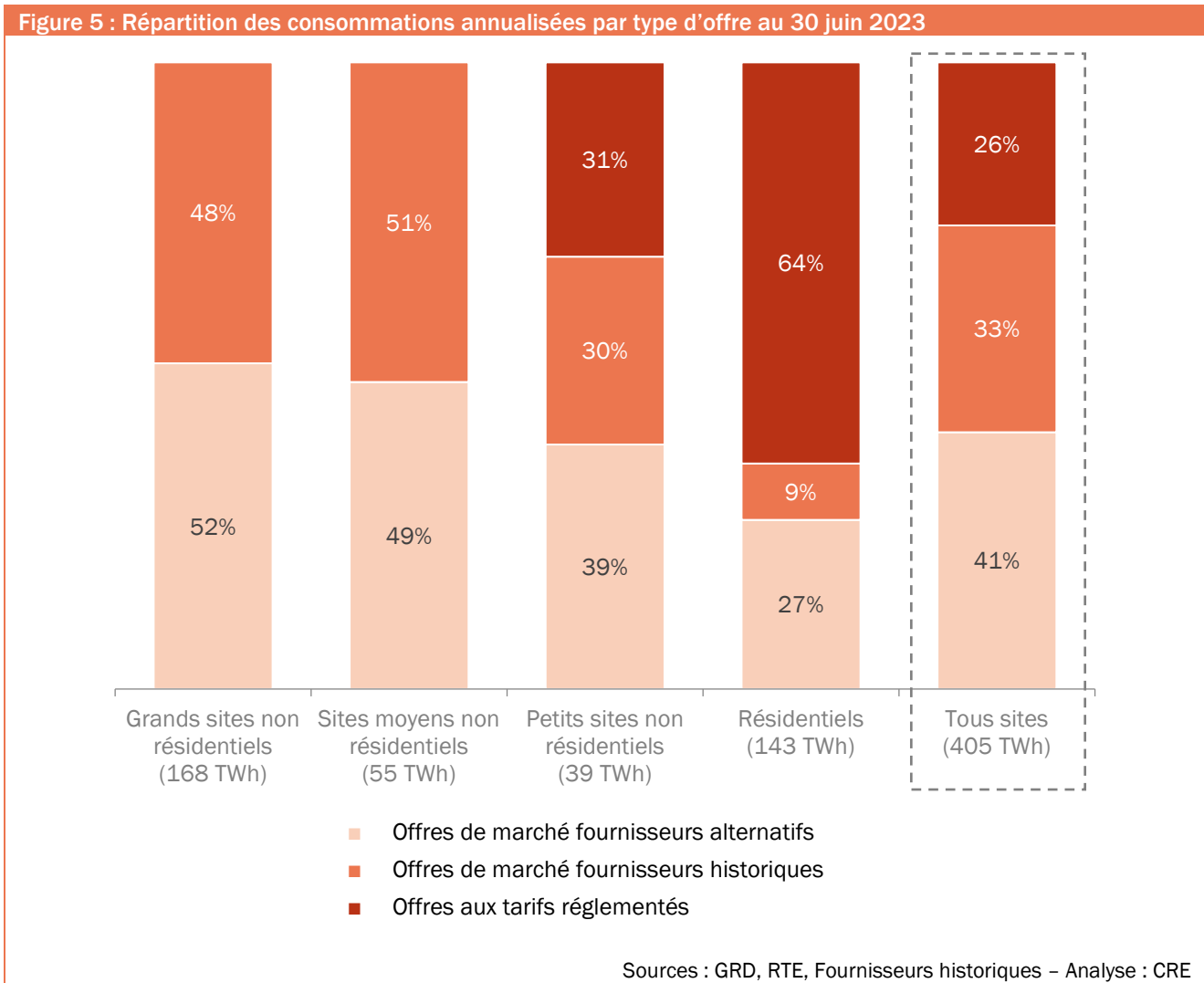
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2023, 16 469 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 11 658 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

**3.3. Parts de marché**



Au 30 juin 2023, environ 42% des sites sont en offre de marché, dont 30% auprès d'un fournisseur alternatif.

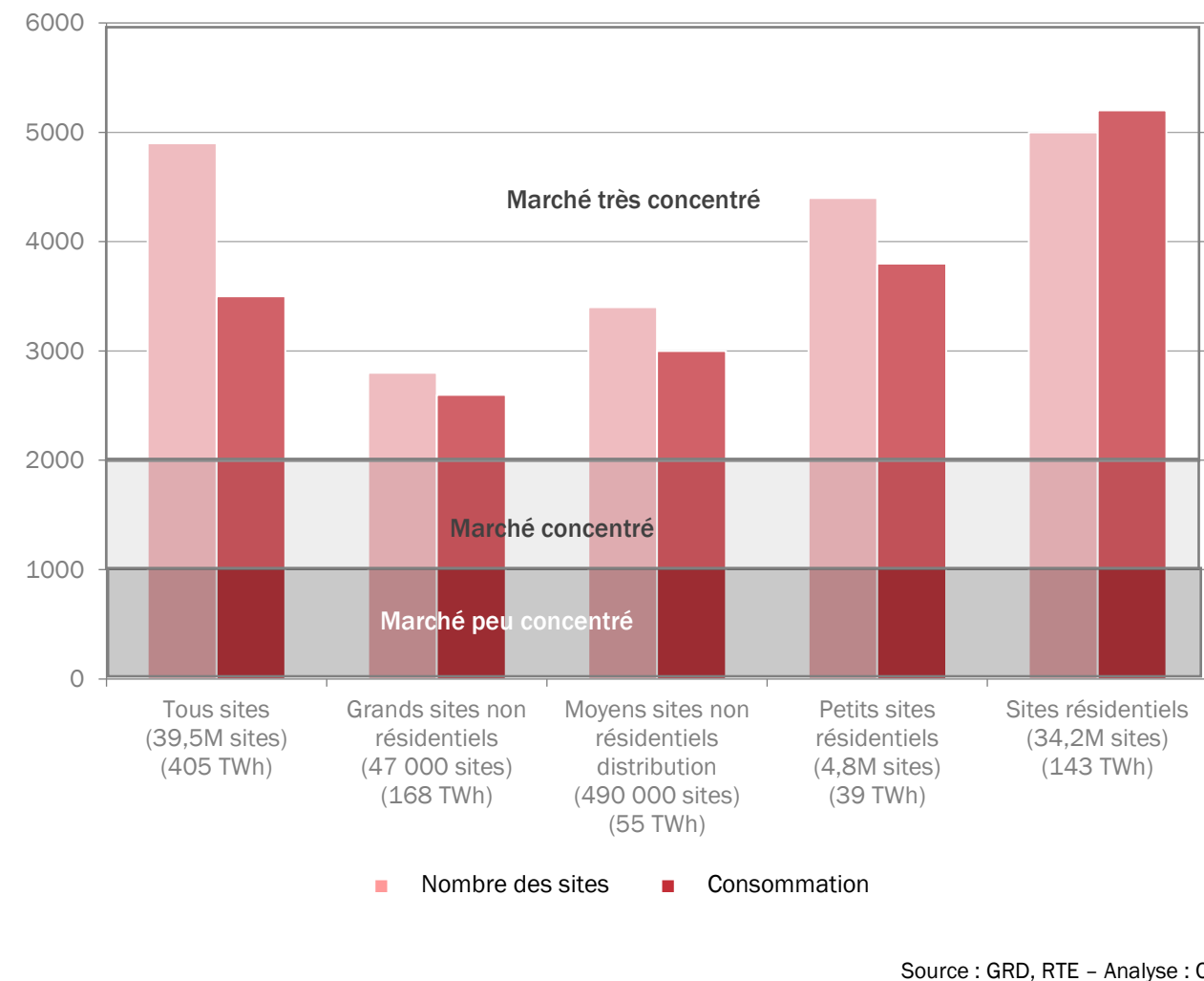


Au 30 juin 2023, environ 74% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 41% auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>2</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2023.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



<sup>2</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

**3.5. Données sur le dispositif ARENH**

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

**Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur**

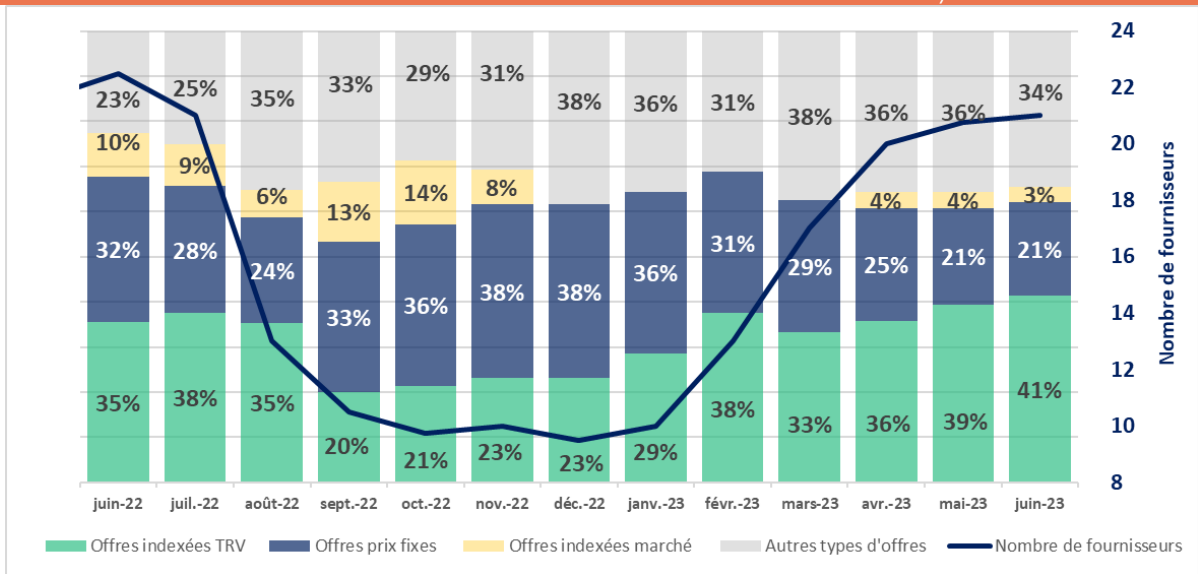


Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (125 au total représentant 85 groupes différents) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/marches/liste-des-accords-cadres-2023>

**3.6. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel**

**Figure 8: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC**



Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe noire). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

## 4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

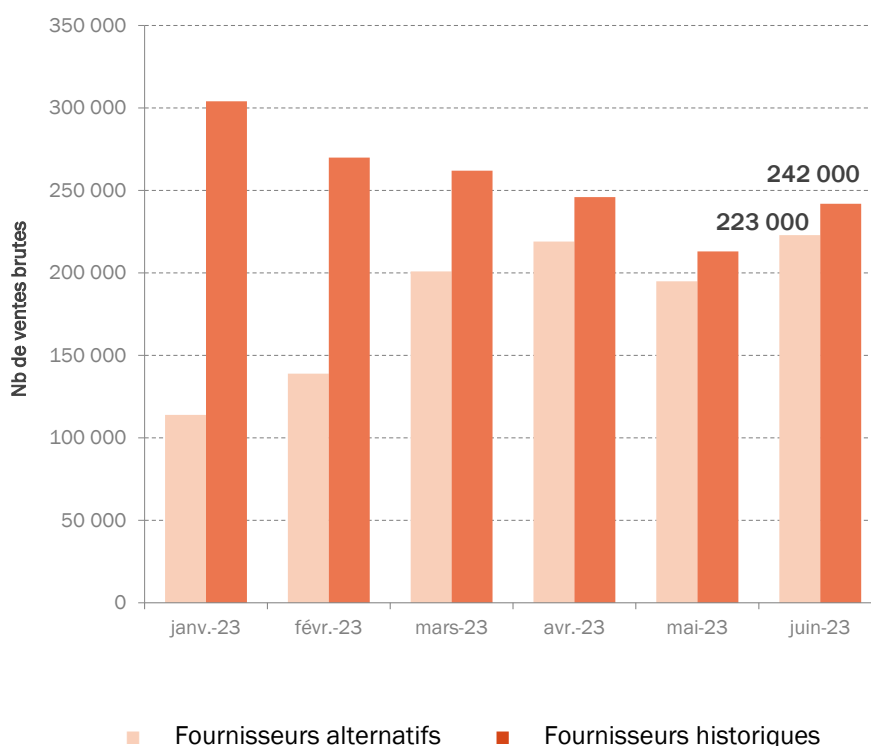
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T2 2023	T1 2023	T2 2023	T1 2023
Ventes brutes totales	1 338 000	1 291 000	159 000	479 000
▶ Fournisseurs historiques	701 000	836 000	98 000	262 000
▶ Fournisseurs alternatifs	637 000	455 000	61 000	217 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	47,6 %	35,2 %	38,4 %	45,3 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

### 4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

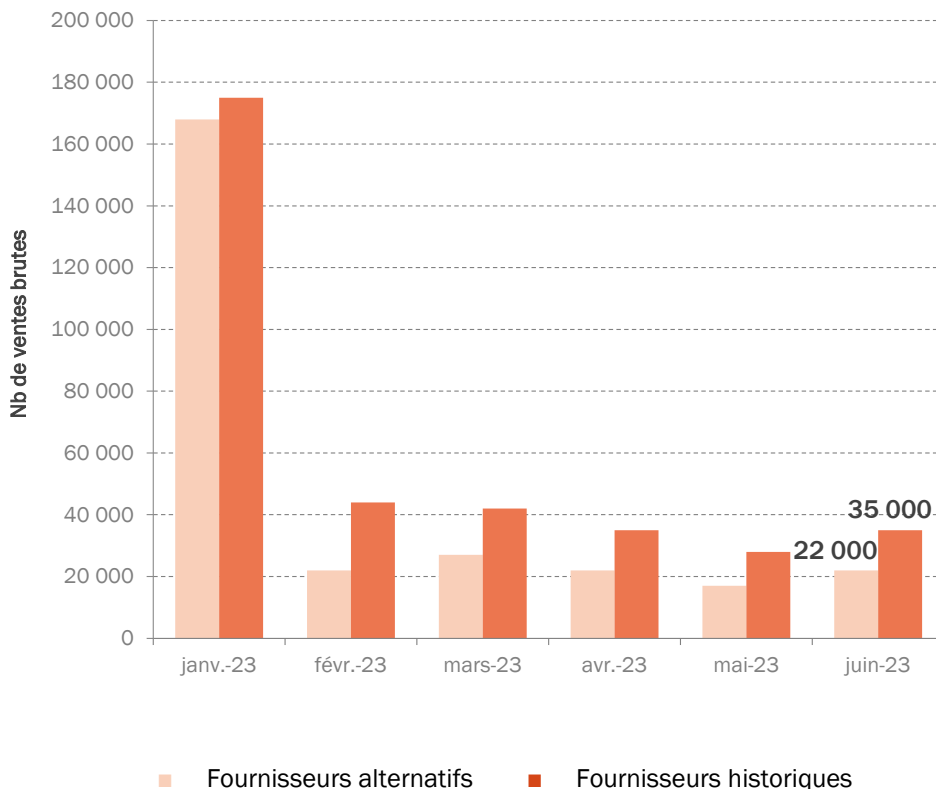
Figure 9: Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

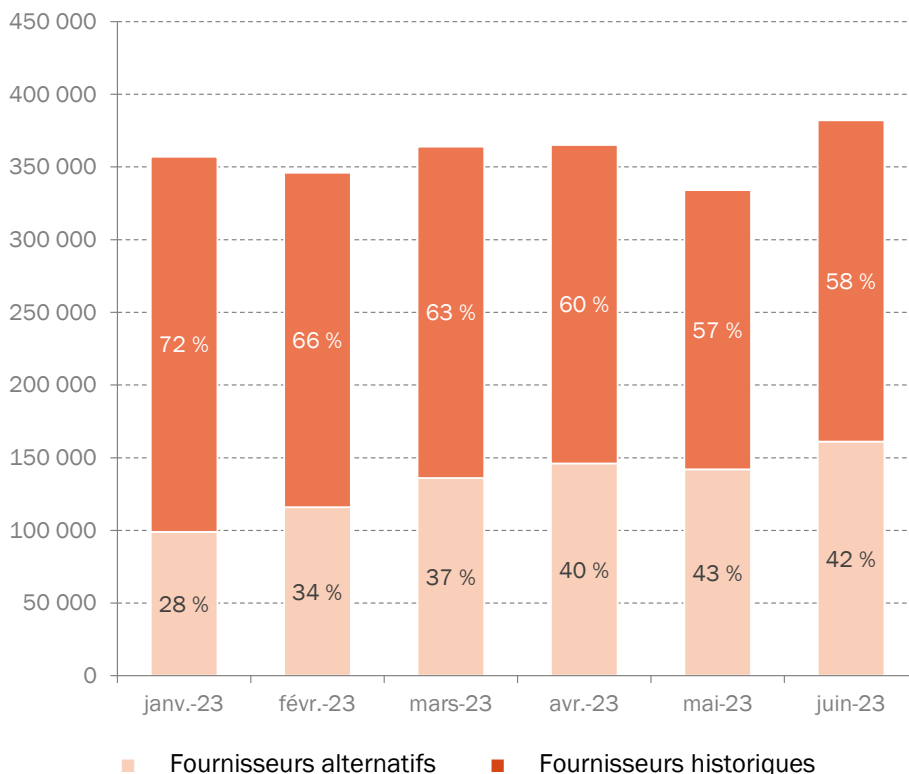


**Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel**



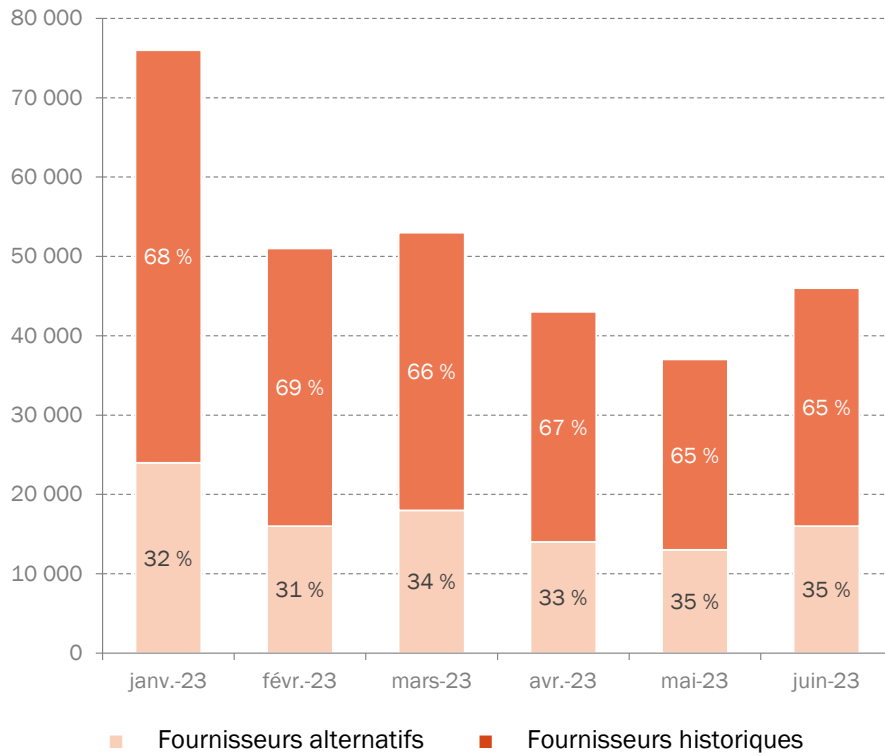
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel**



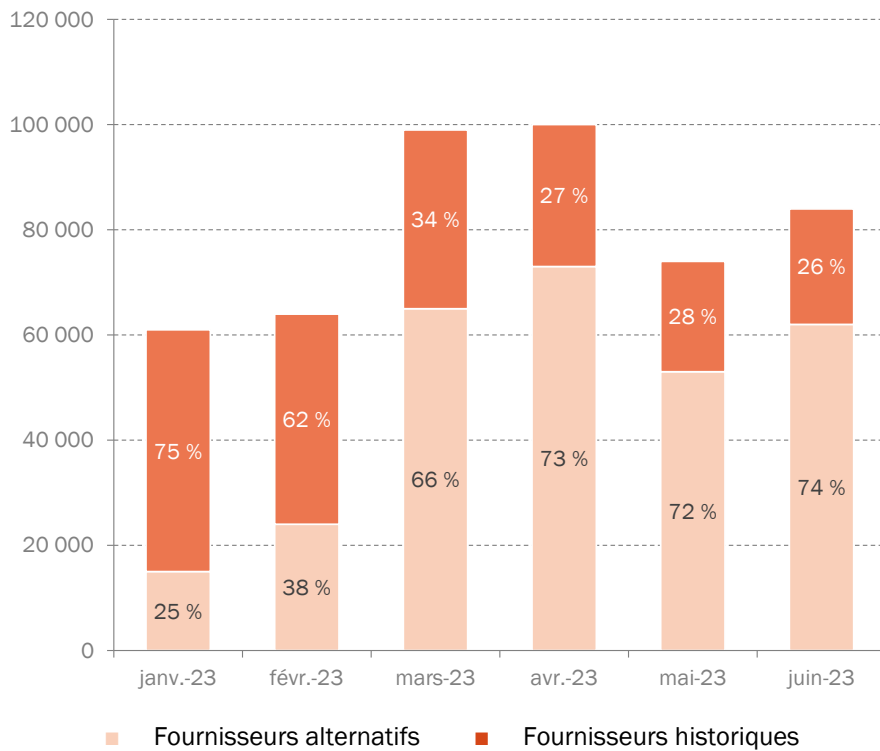
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel**

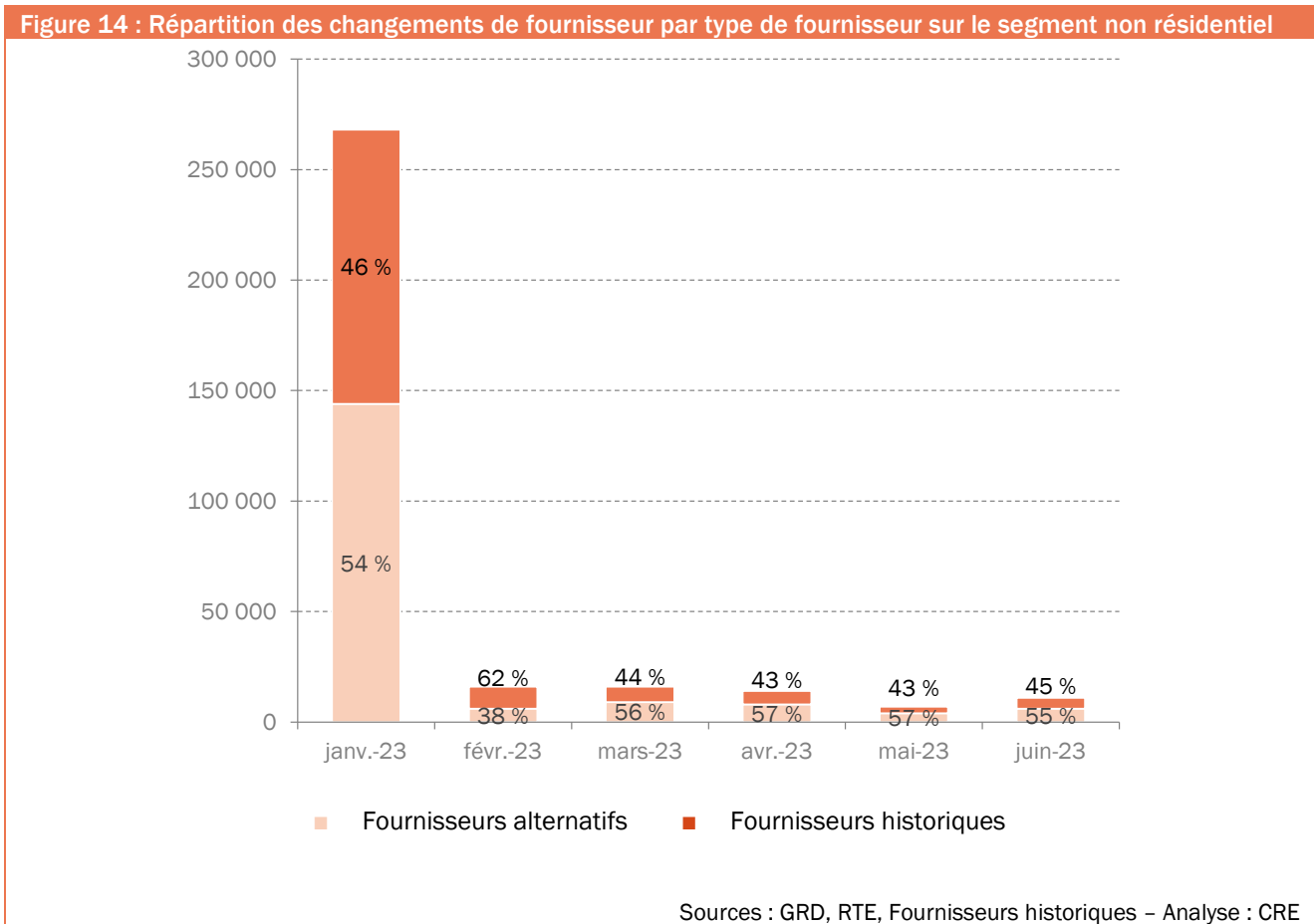


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE



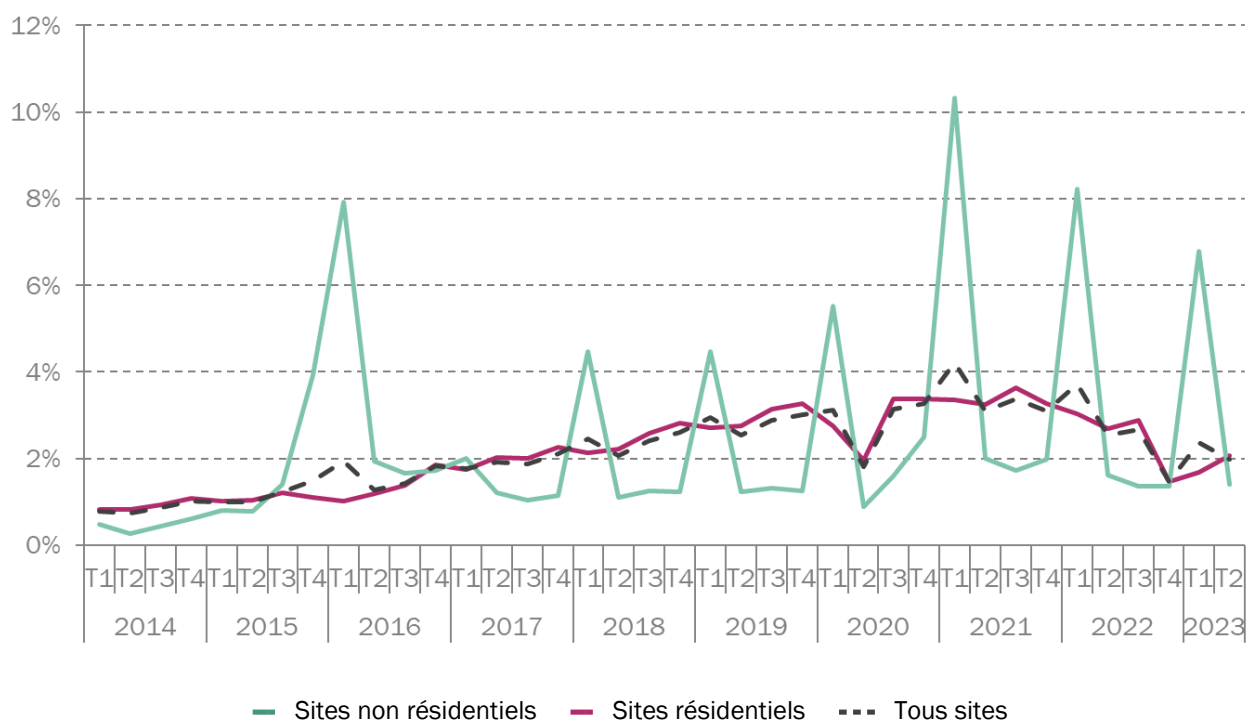
### 4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 15: Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

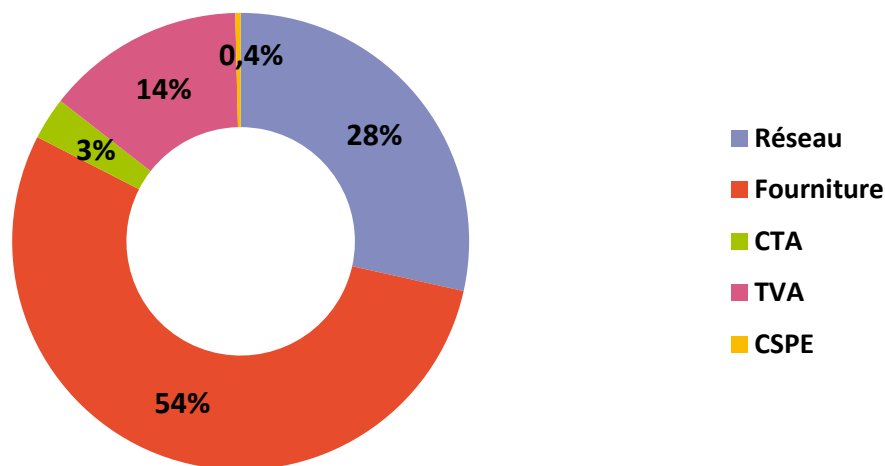
Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2023, 2,07% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 16: Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2023



Source : Analyse CRE

#### Définitions

**Client type** : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

**Réseau** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2017.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

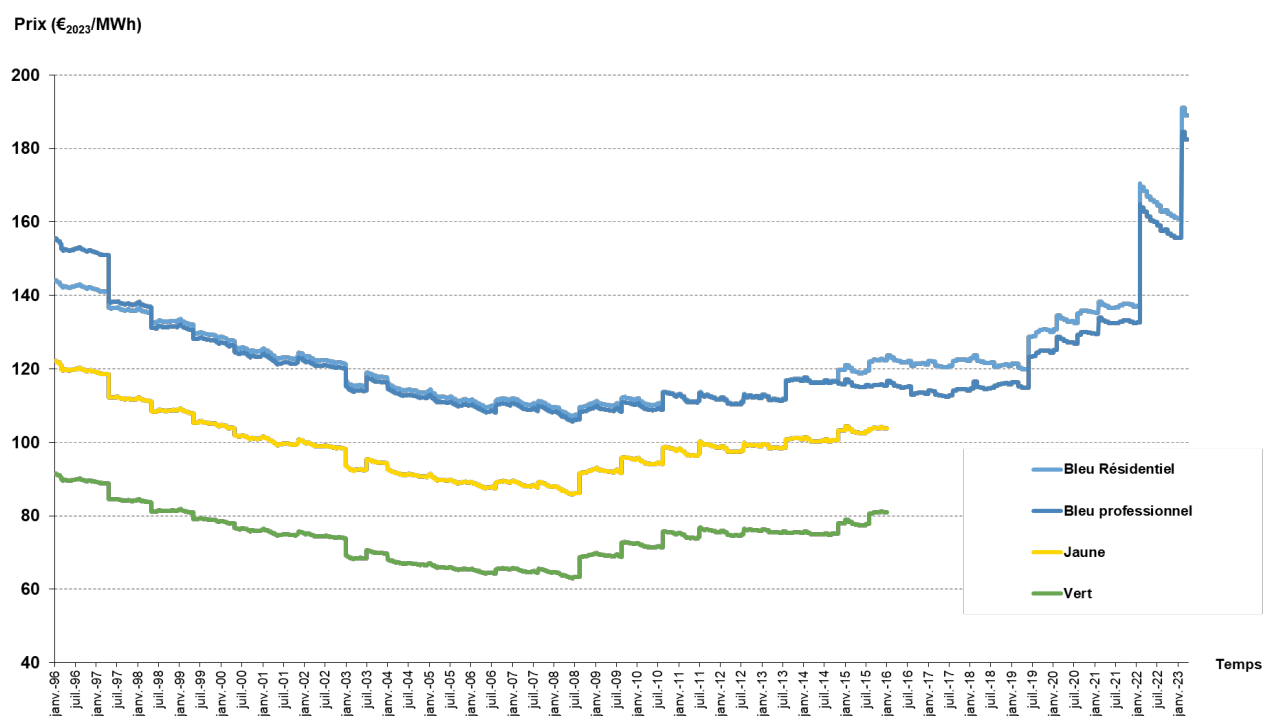
**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**CSPE** : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État. Elle s'élève à 22,5€/MWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**TCFE** : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) ont été abrogées au 01/01/2023

## 5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 17: Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2023



Source : Analyse CRE

Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011		+1,7 %	+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012		+2,0 %	+2,0 %	+2 %
1 <sup>er</sup> août 2013*		+5,0 %	+2,7 %	+0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 <sup>er</sup> août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 <sup>er</sup> août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 <sup>er</sup> août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 <sup>er</sup> février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 <sup>er</sup> août 2018	- 0,5 %	+1,1%		

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2023

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

1 <sup>er</sup> juin 2019	+7,7 %	+7,7 %	
1 <sup>er</sup> août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%	
1 <sup>er</sup> février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %	
1 <sup>er</sup> août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %	
1 <sup>er</sup> février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %	
1 <sup>er</sup> août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%	
1 <sup>er</sup> février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**	
1 <sup>er</sup> février 2023	+20,00%**	+19,94%**	

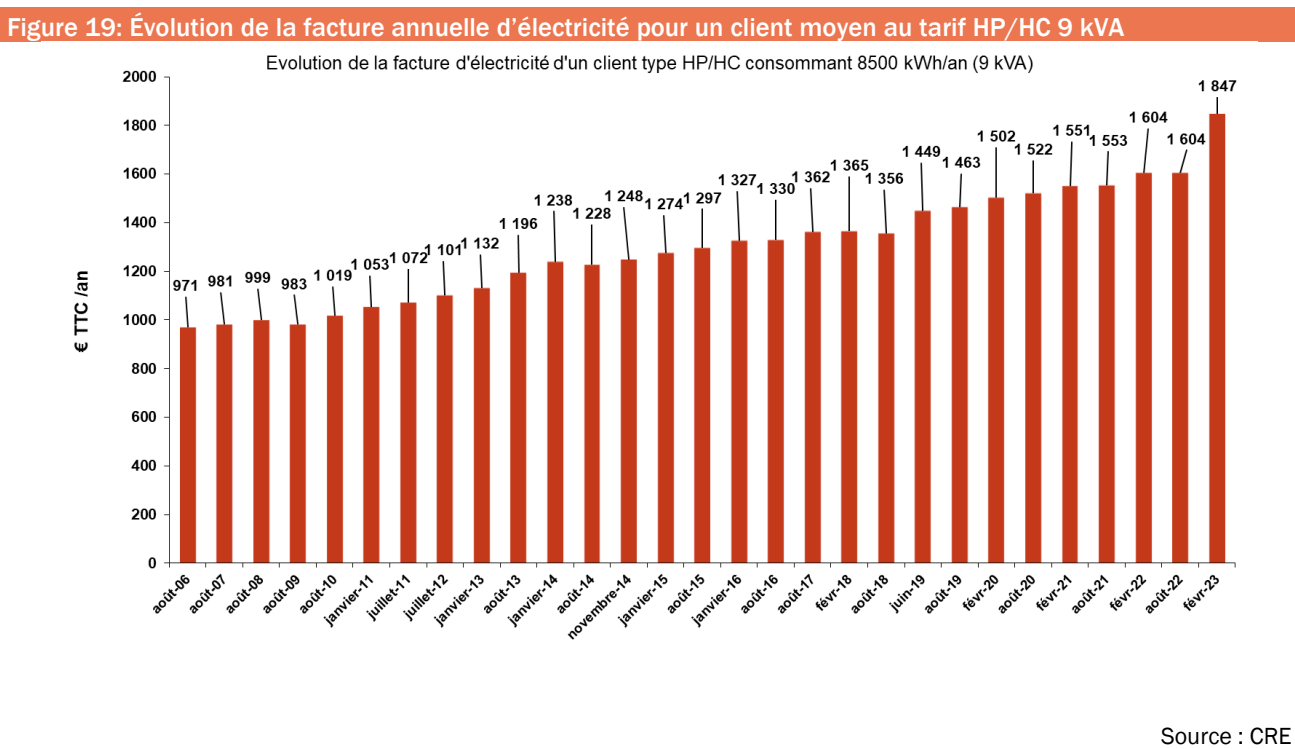
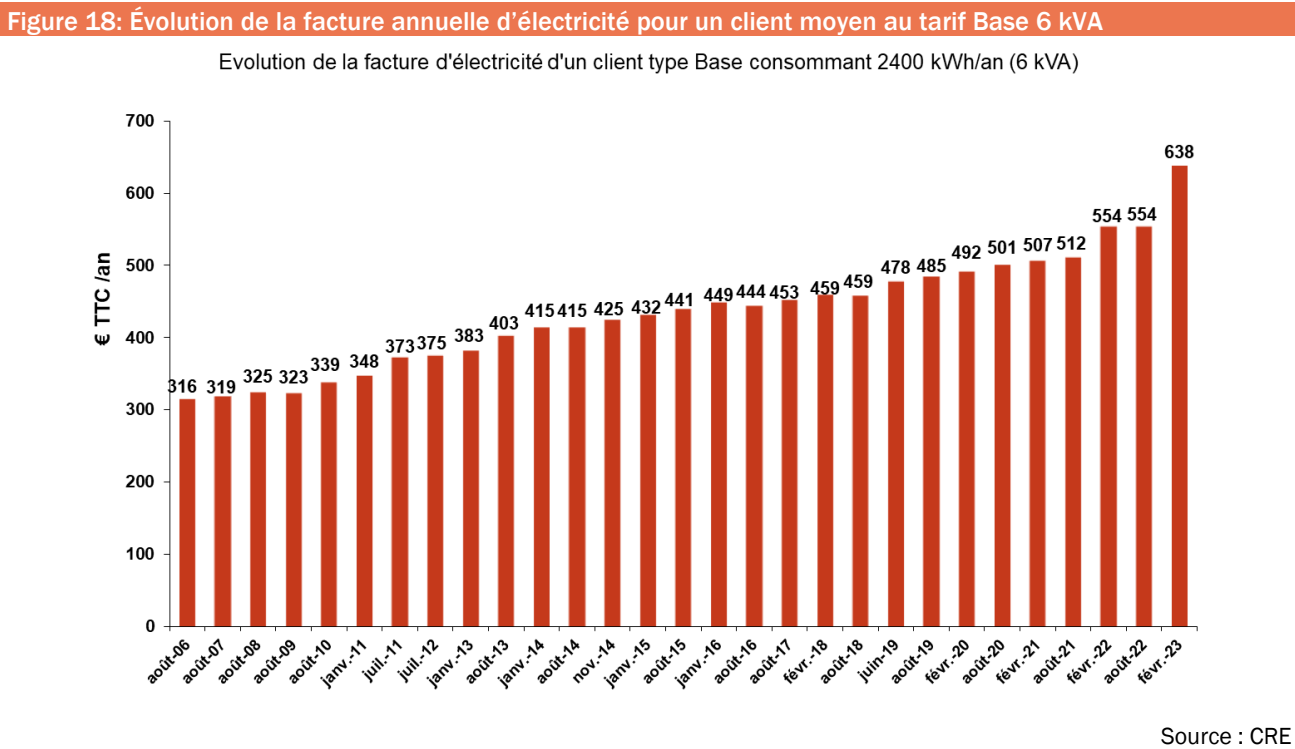
*\*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure*

*\*\* L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1<sup>er</sup> février 2022 et +15%TTC le 1<sup>er</sup> février 2023.*

Source : CRE

**5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente**

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA<sup>3</sup>.



<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.





**5.4. Comparaison des offres**

Deux types d'offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

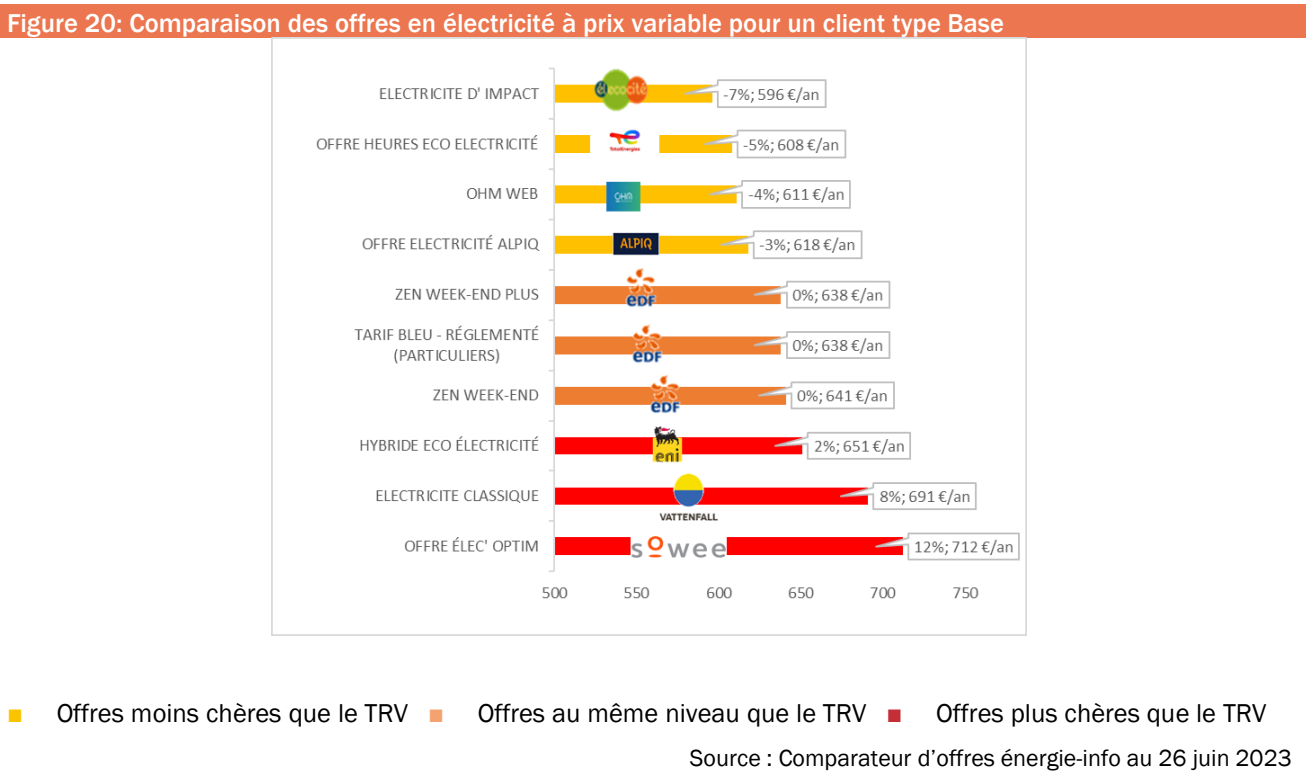
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 décembre 2022 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

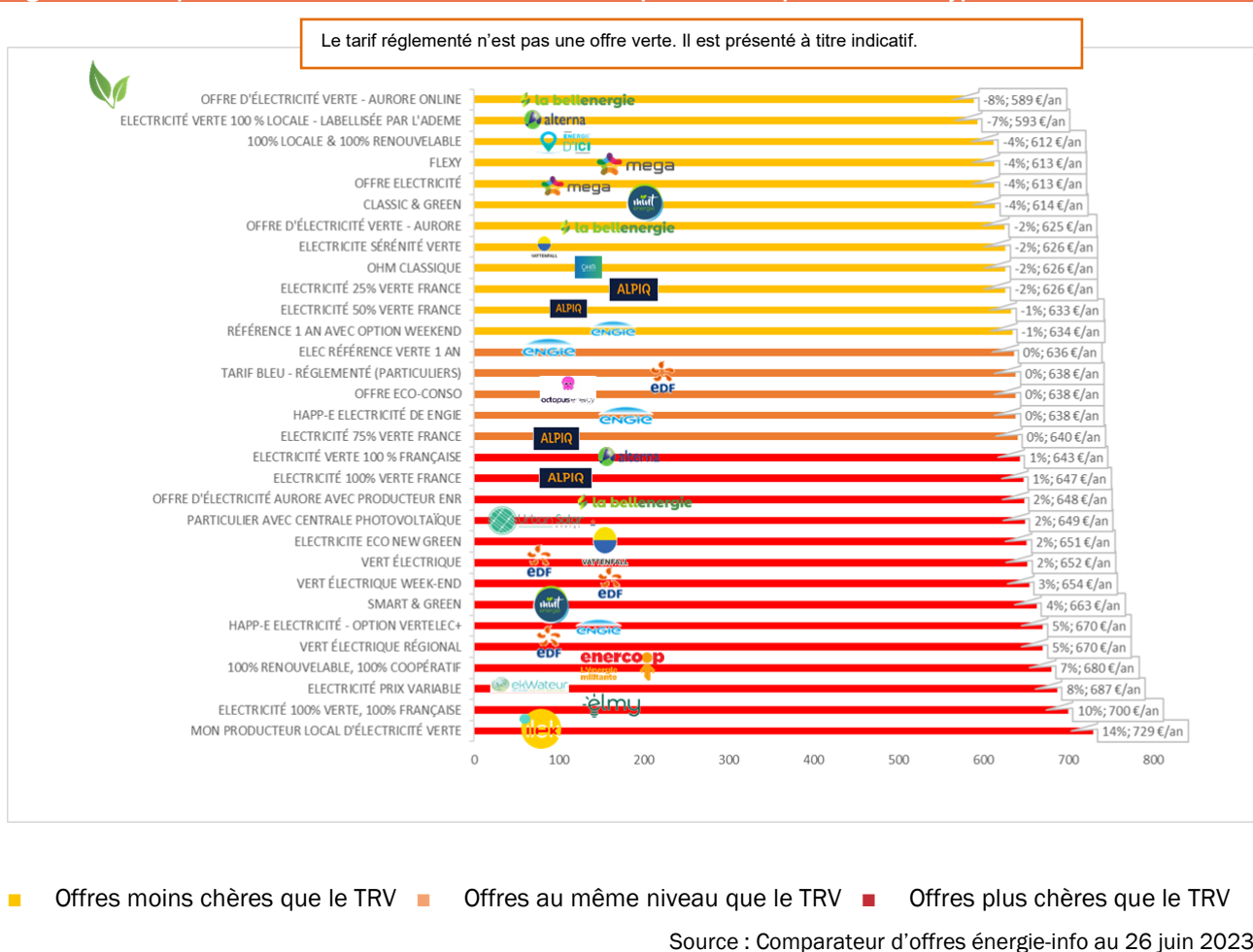
Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes », pour lesquelles les fournisseurs garantissent l'origine renouvelable de l'électricité produite, sont comparées séparément.

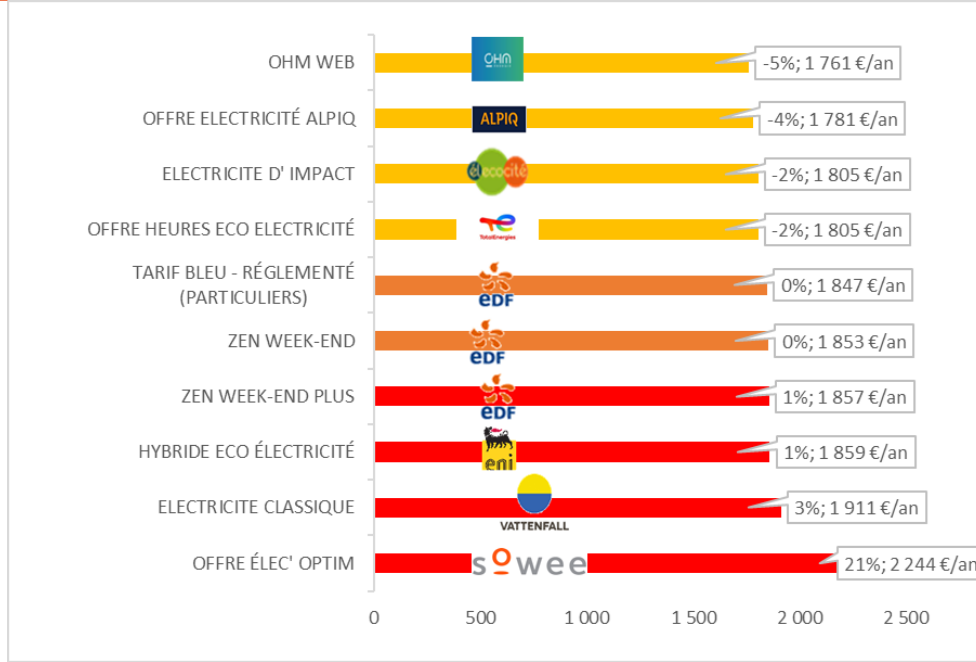
*Offres à prix variable*



**Figure 21: Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base**



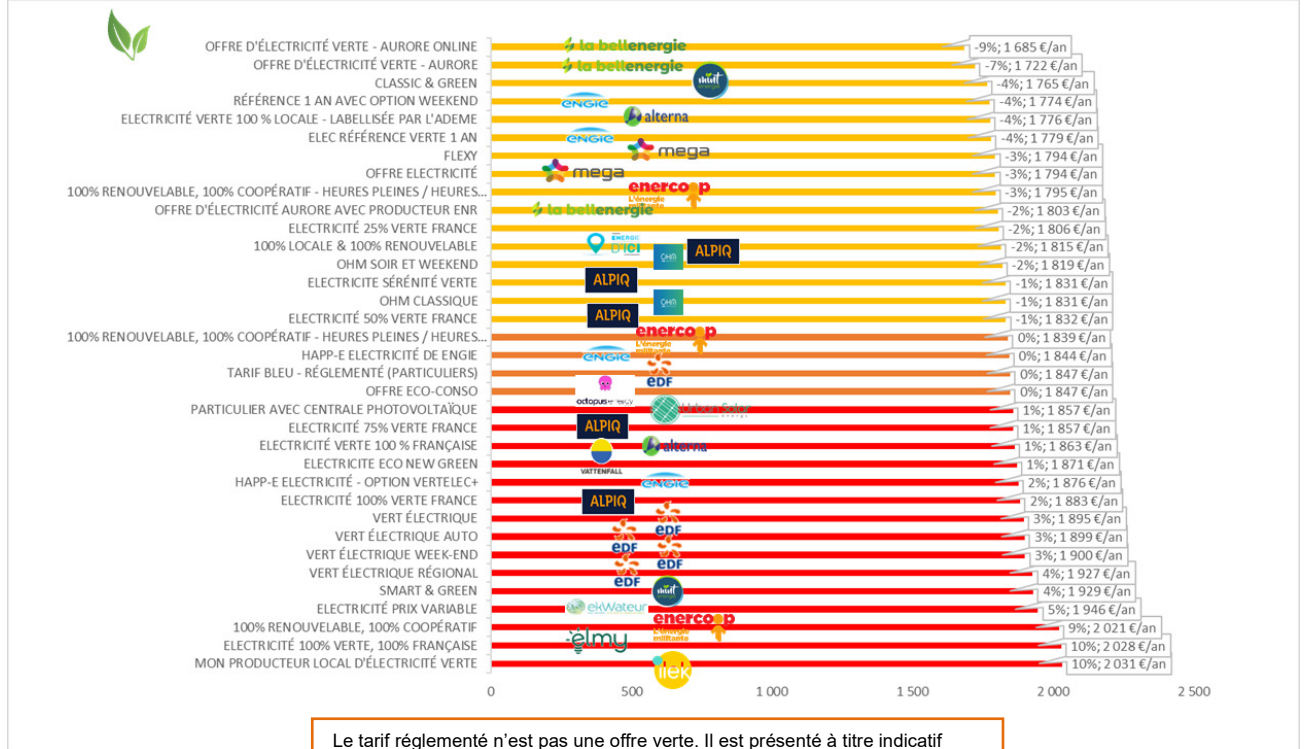
**Figure 22: Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC**



■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

**Figure 23: Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC**



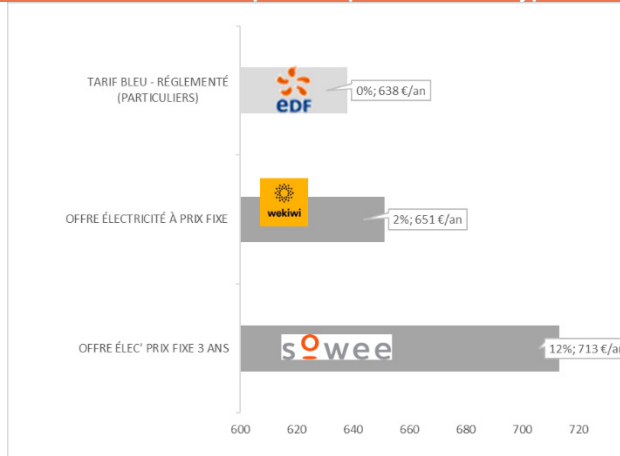
Le tarif réglementé n'est pas une offre verte. Il est présenté à titre indicatif

■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

*Offres à prix fixe*

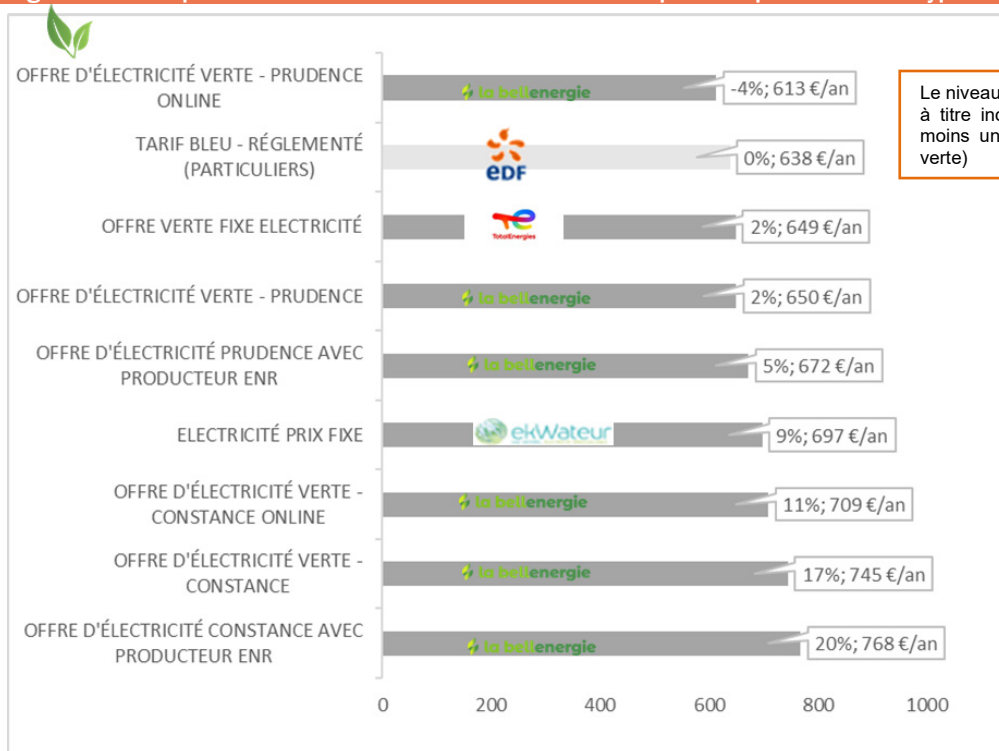
**Figure 24: Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base**



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

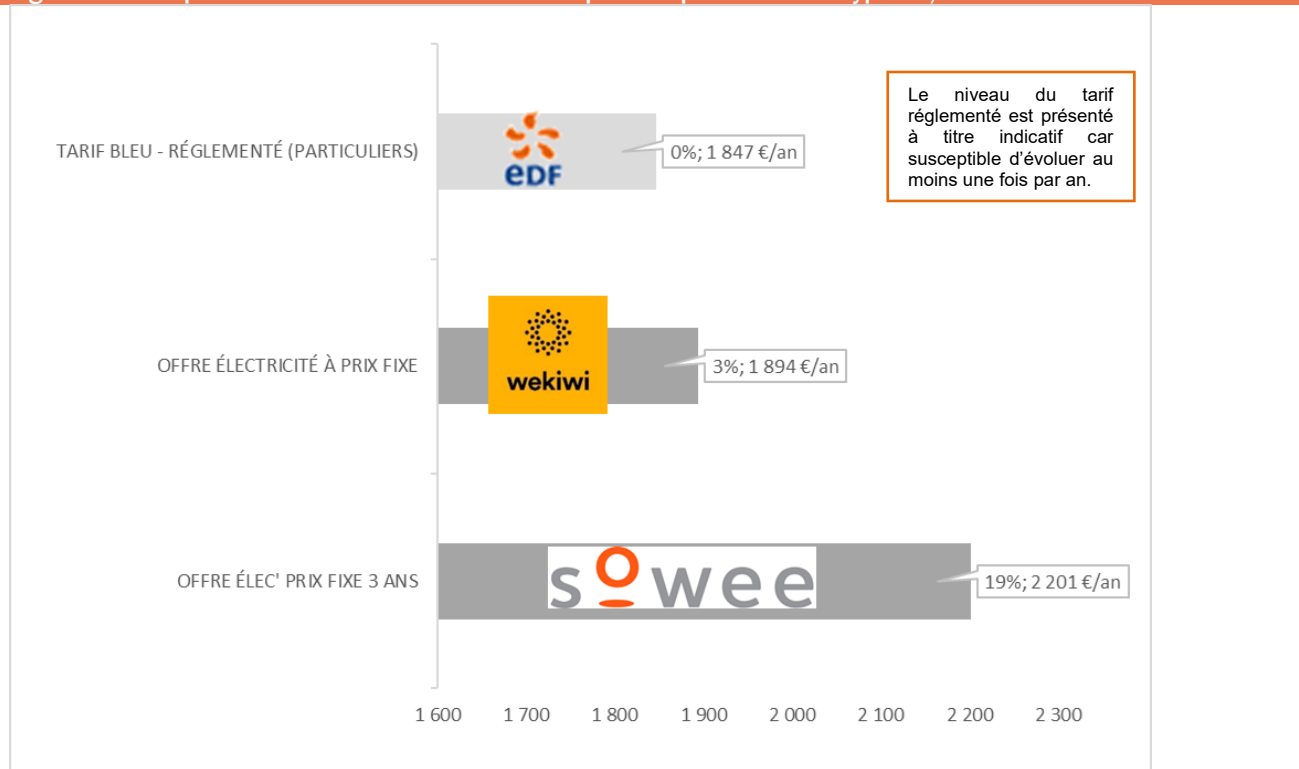
**Figure 25: Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base**



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif (susceptible d'évoluer au moins une fois par an et pas une offre verte)

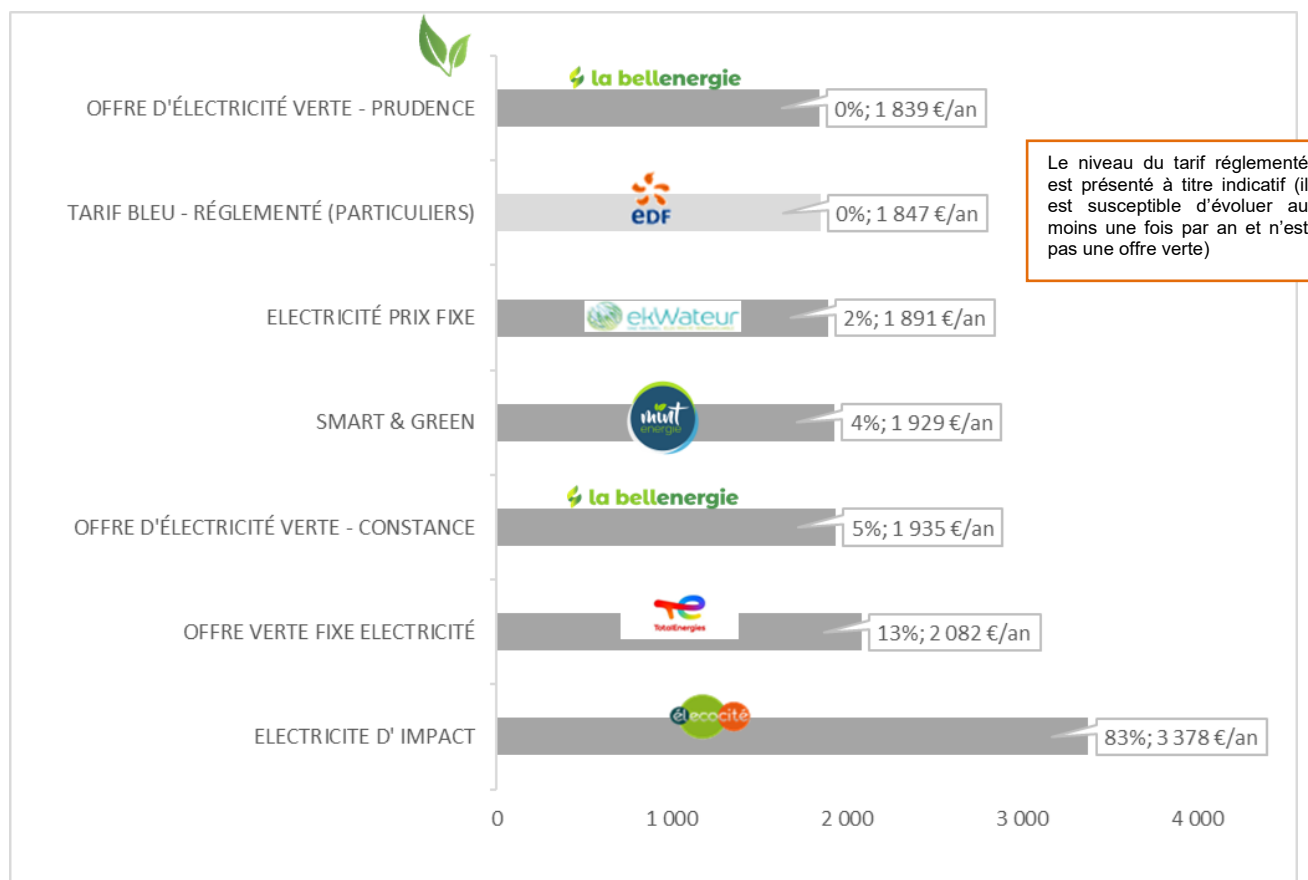
Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

Figure 26: Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

**Figure 27: Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC**

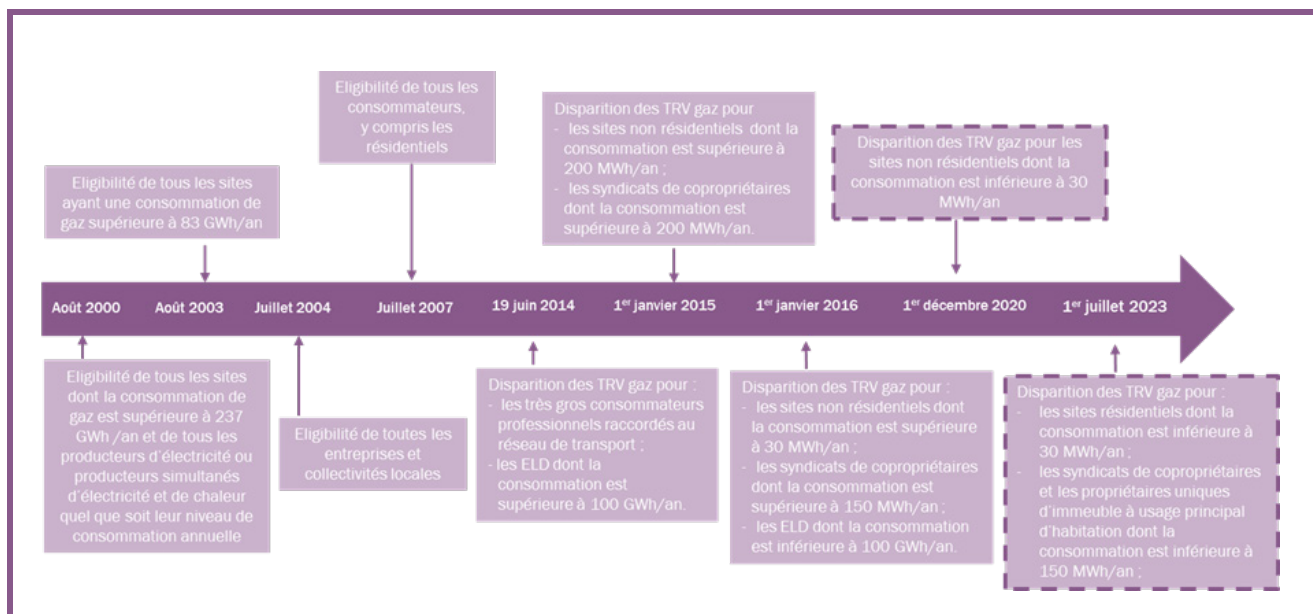


Source : Comparateur d'offres énergie-info au 26 juin 2023

## PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

### 1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz<sup>4</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 juin 2023, 11,3 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 451 TWh<sup>5</sup>.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

La CRE opère dans ce rapport un changement de méthodologie pour les données de parts de marché qu'elle publie.

Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a souhaité modifier la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux années antérieures :

1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique seront maintenant distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.

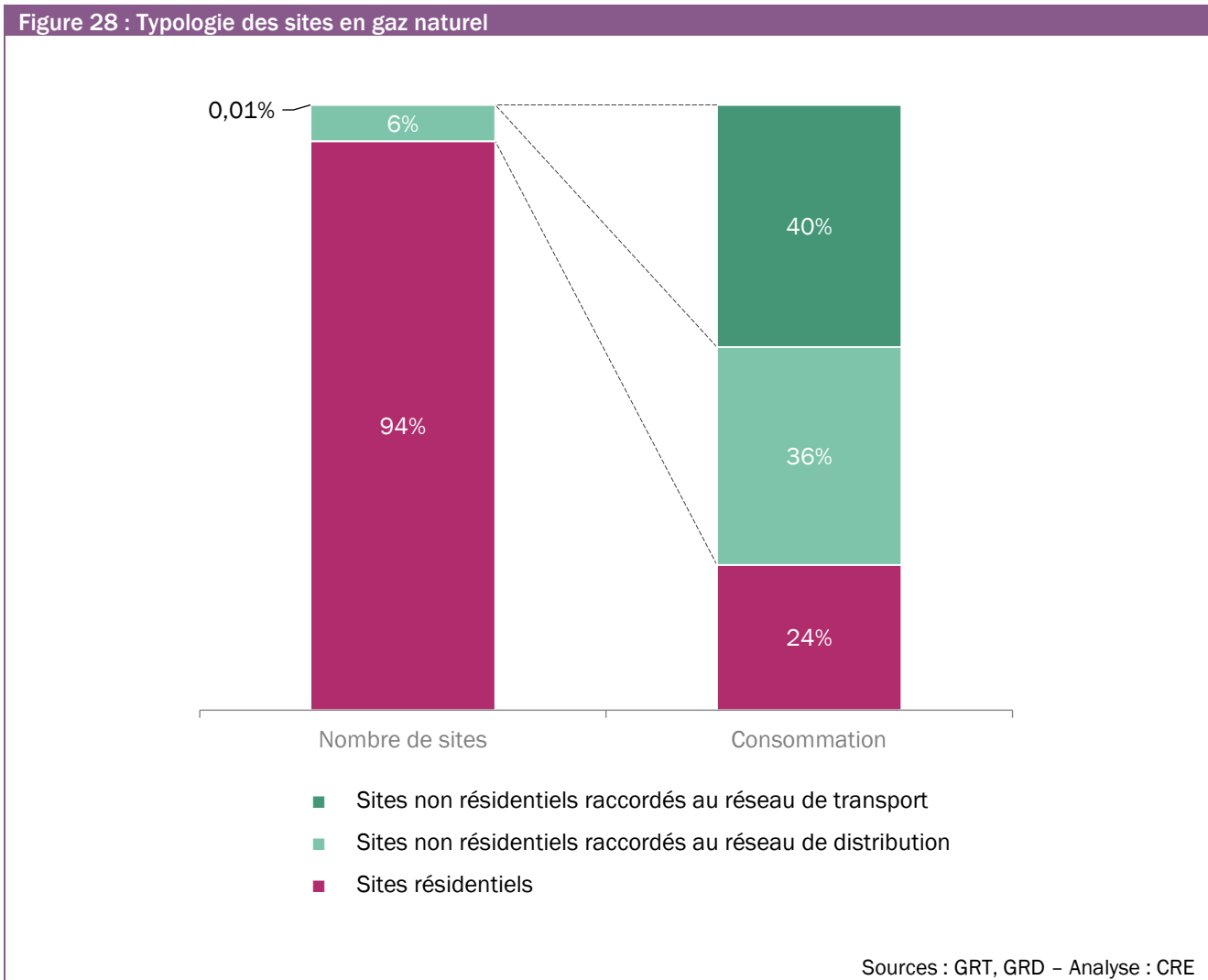
2) Les parts de marché des filiales seront maintenant fusionnées avec celles de leur société mère (actionariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique seront distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

A ce jour, ce changement de méthodologie n'a pas d'effet significatif sur les indicateurs publiés, mais la CRE estime propice de la faire évoluer dans un contexte de disparition des tarifs réglementés pour certaines catégories de clients.

<sup>4</sup> Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>5</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 462 TWh de consommation annualisée.



Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.



## 2. ÉTAT DES LIEUX

### 2.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
Nombre total de sites	10 554 000	10 614 000	644 000	649 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	8 240 000	8 150 000	633 000	637 000
▶ Fournisseurs historiques	3 709 000	3 694 000	258 000	258 000
▶ Fournisseurs alternatifs	4 530 000	4 456 000	376 000	379 000
Sites au tarif réglementé	2 314 000	2 464 000	10 000	12 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	42,9 %	42 %	58,4 %	58,4 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

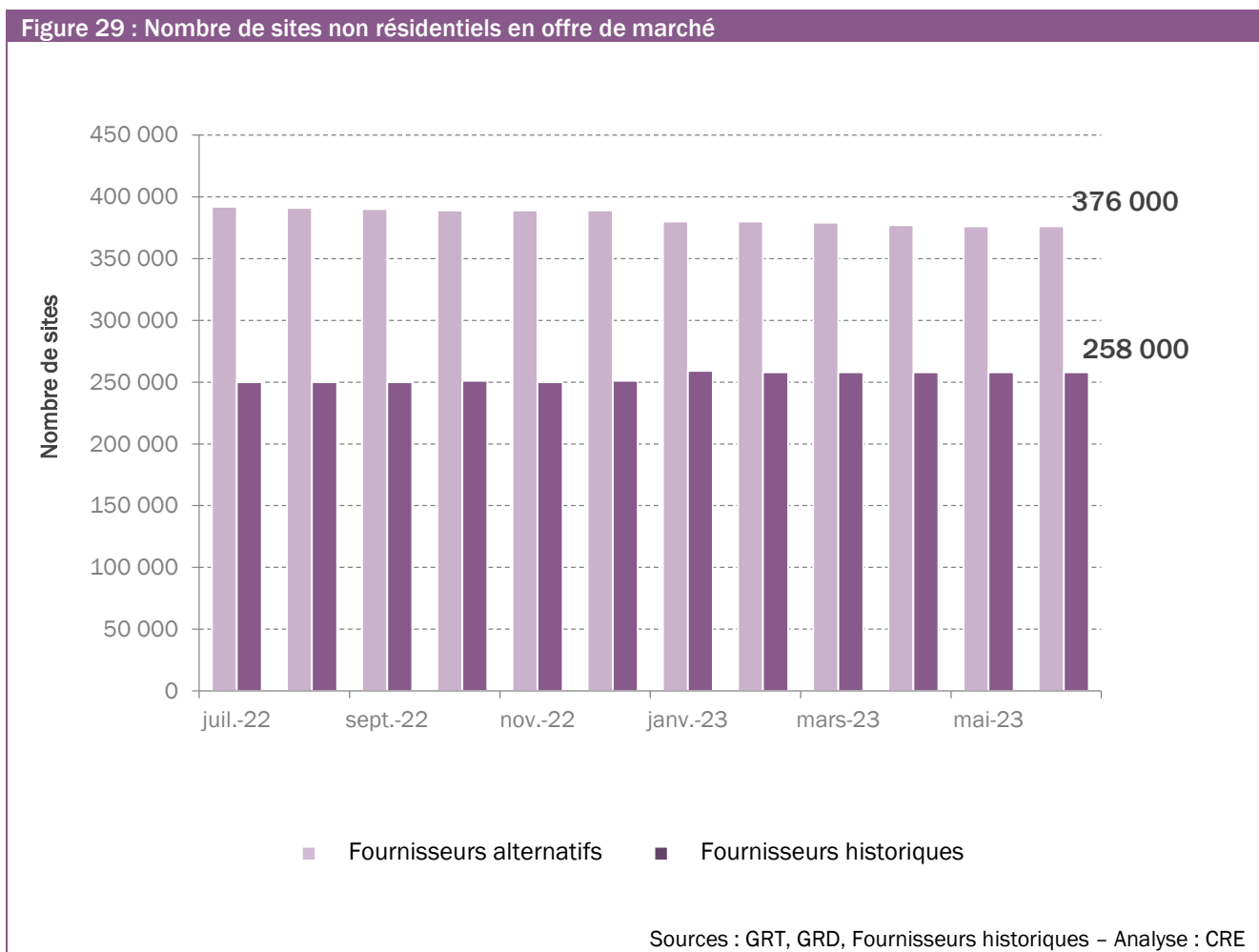
Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
Consommation totale des sites	107,3 TWh	115,5 TWh	340,5 TWh	346,9 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	82,7 TWh	87,2 TWh	340,3 TWh	346,7 TWh
▶ Fournisseurs historiques	39,6 TWh	42,1 TWh	92,6 TWh	92,3 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	43,1 TWh	45,1 TWh	247,8 TWh	254,4 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	24,6 TWh	28,3 TWh	0,2 TWh	0,2 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	40,2 %	39,1 %	72,8 %	73,3 %

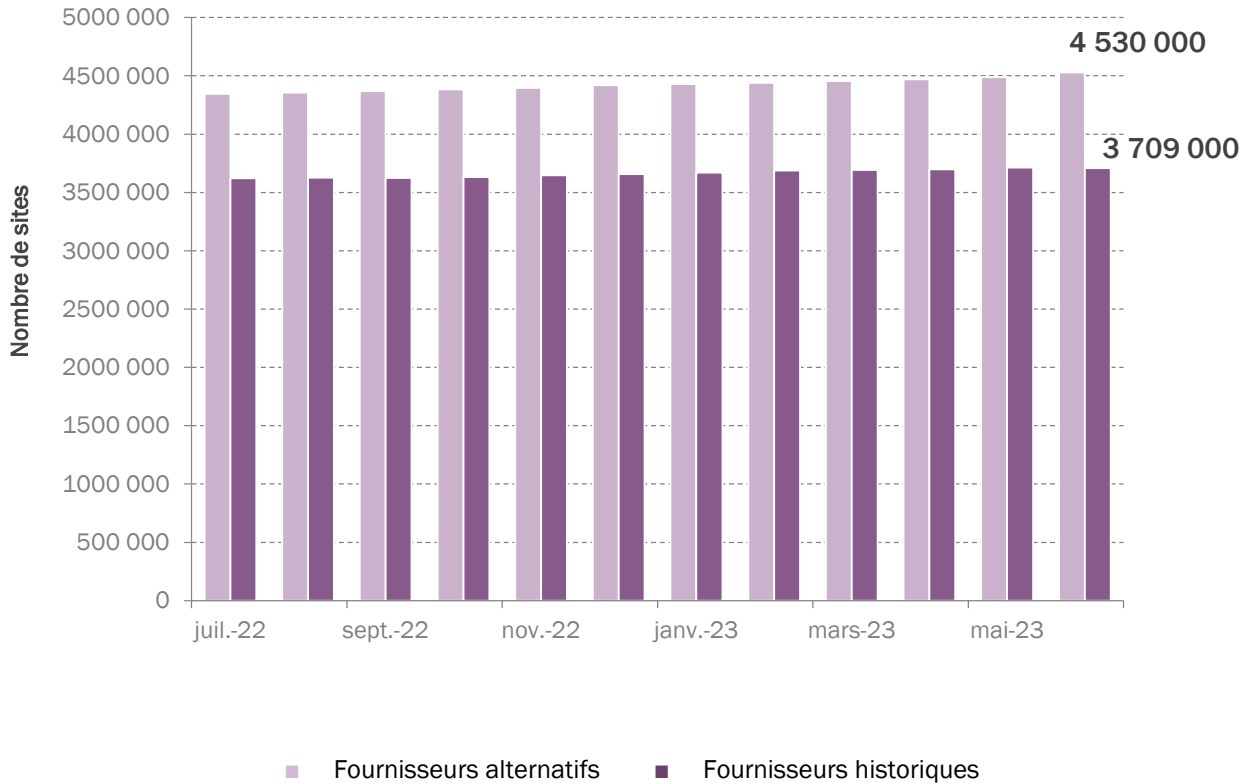
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

### 2.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché



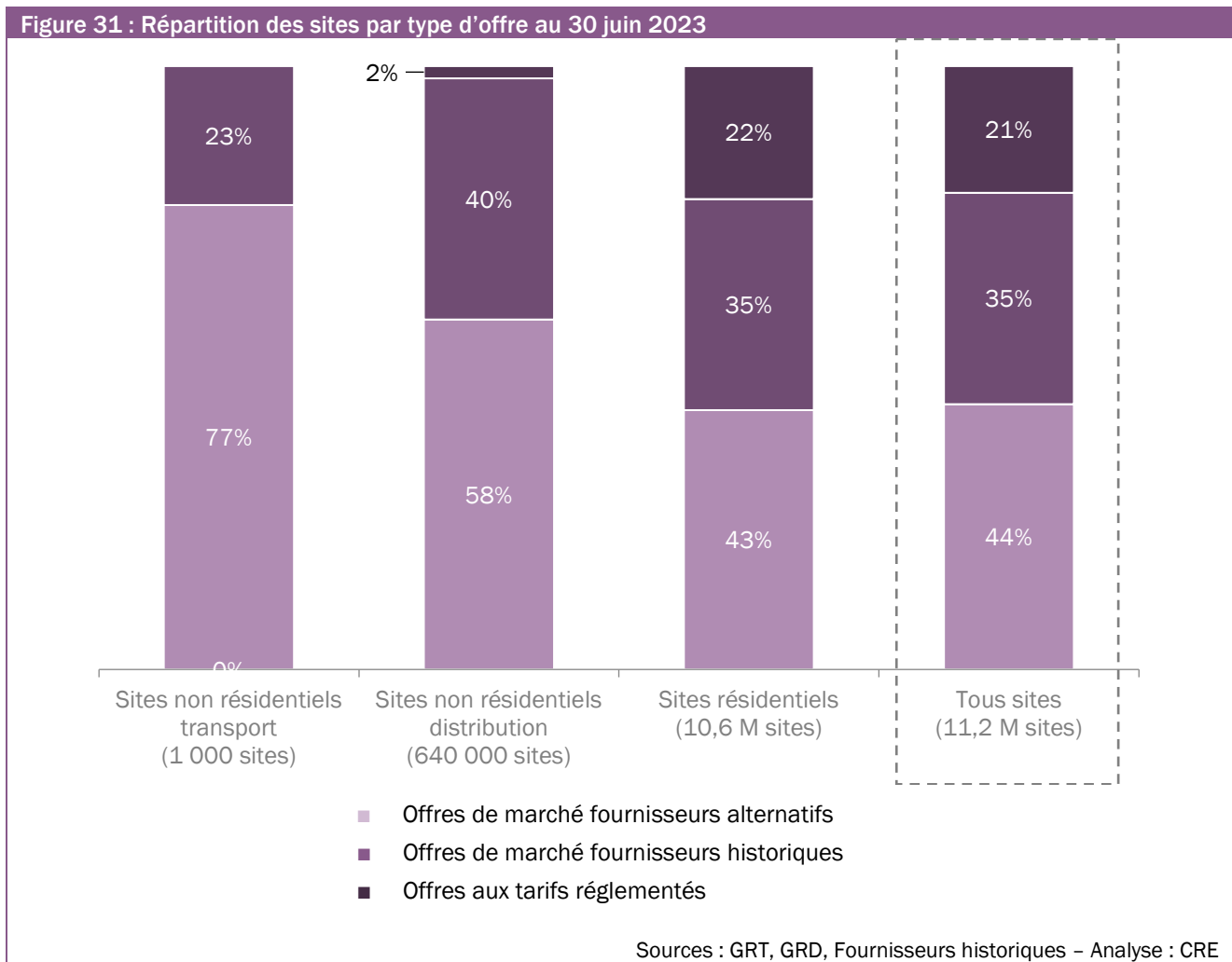
**Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché**



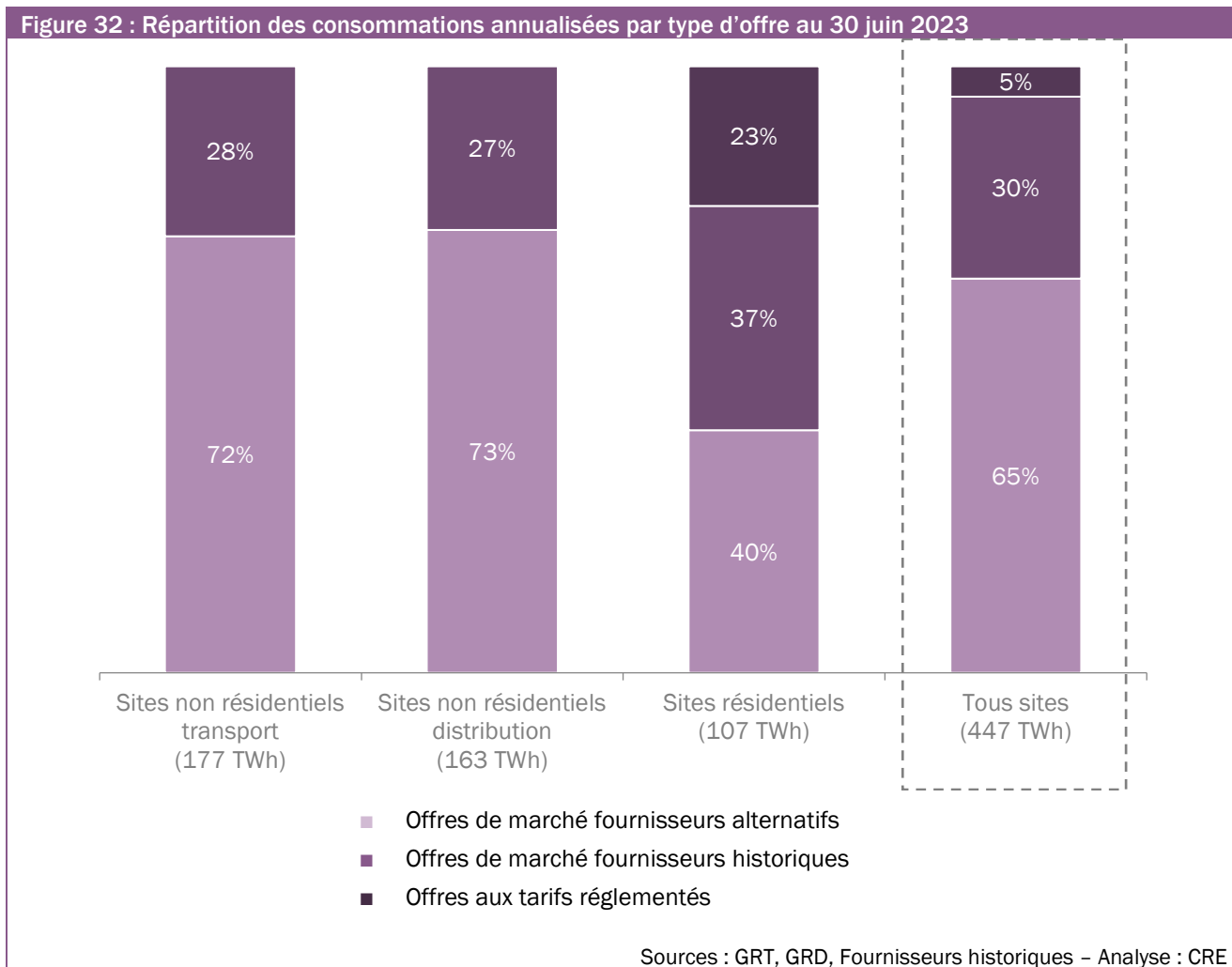
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2023, 8 873 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 4 906 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

**2.3. Parts de marché**



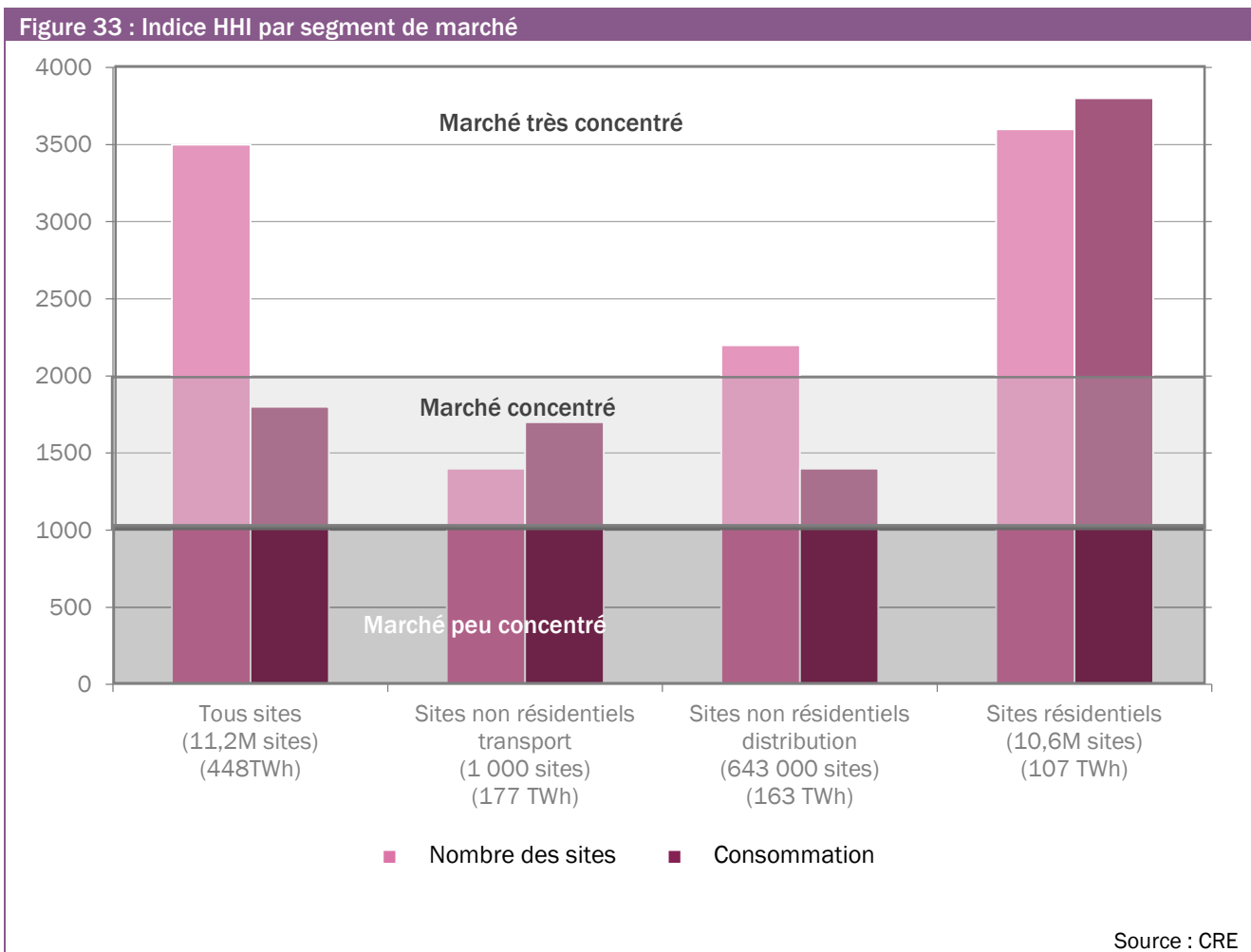
Au 30 juin 2023, environ 79% des sites sont en offre de marché, dont 44% auprès d'un fournisseur alternatif.



Au 30 juin 2023, environ 95% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 65% auprès d'un fournisseur alternatif.

**2.1. Indice HHI par segment de marché**

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>6</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2023.

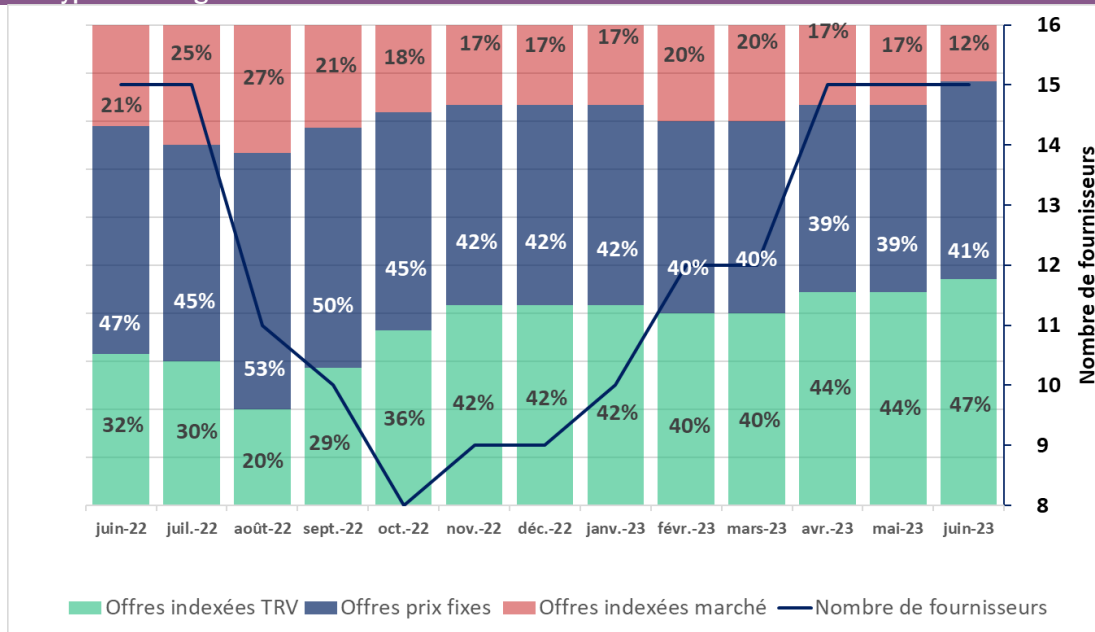


<sup>6</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).



2.2. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

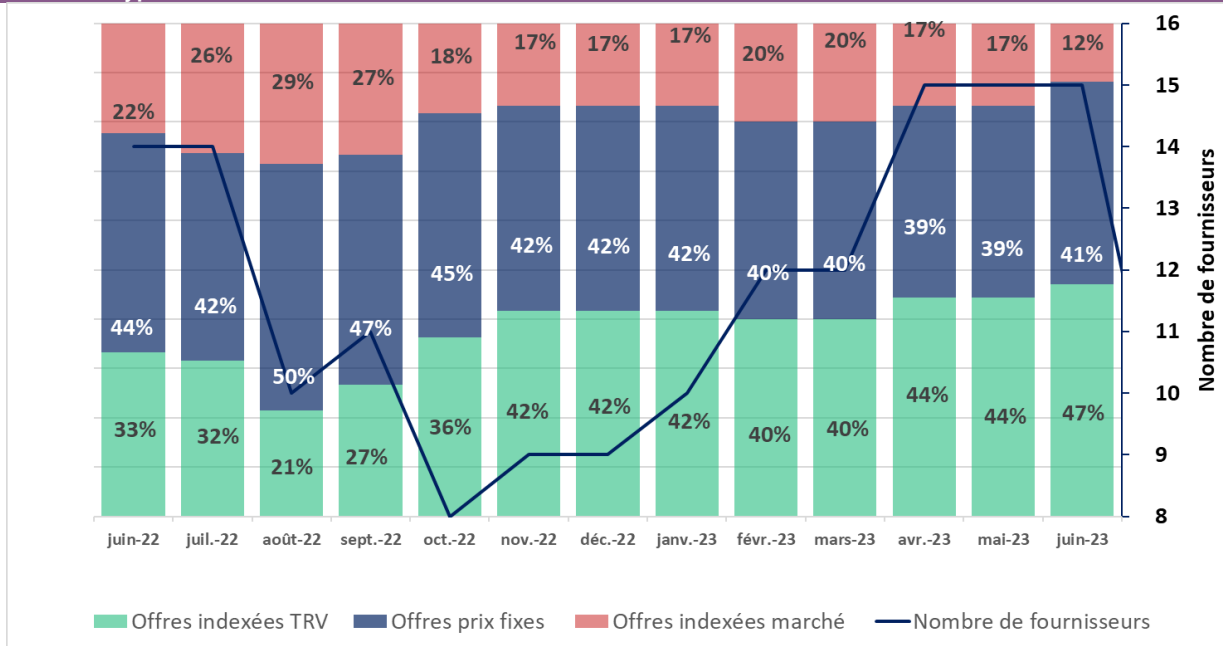
Figure 34: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe noire). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Figure 35: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type cuisson



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

### 3. ANALYSE EN DYNAMIQUE

#### 3.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

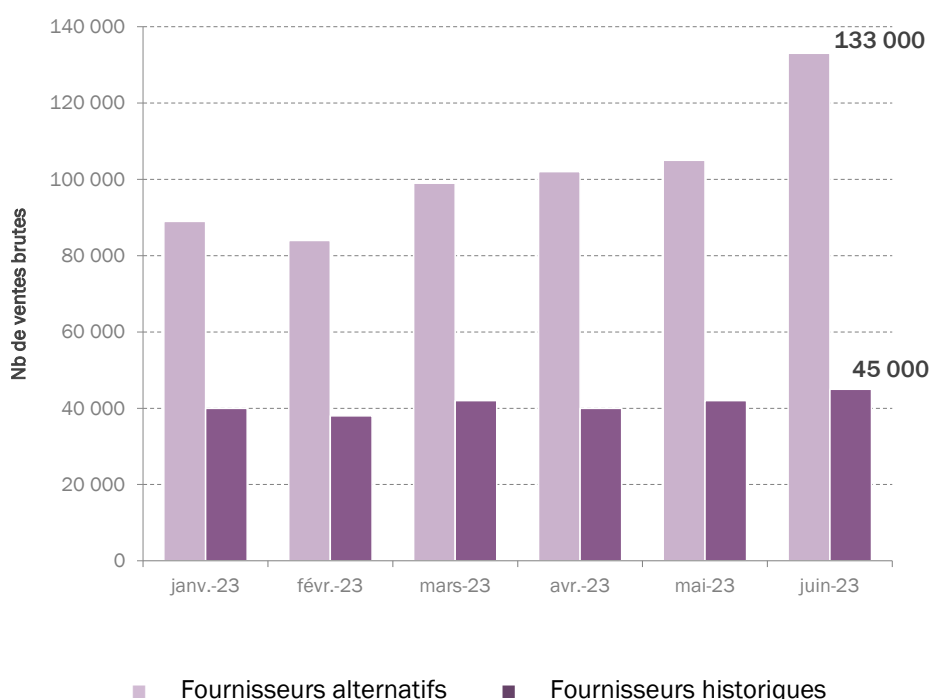
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T2 2023	T1 2023	T2 2023	T1 2023
Ventes brutes totales	467 000	392 000	22 000	70 000
▶ Fournisseurs historiques	127 000	120 000	9 000	25 000
▶ Fournisseurs alternatifs	340 000	272 000	13 000	45 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	72,8 %	69,4 %	59,1 %	64,3 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

#### 3.1. Ventes brutes des trimestres écoulés

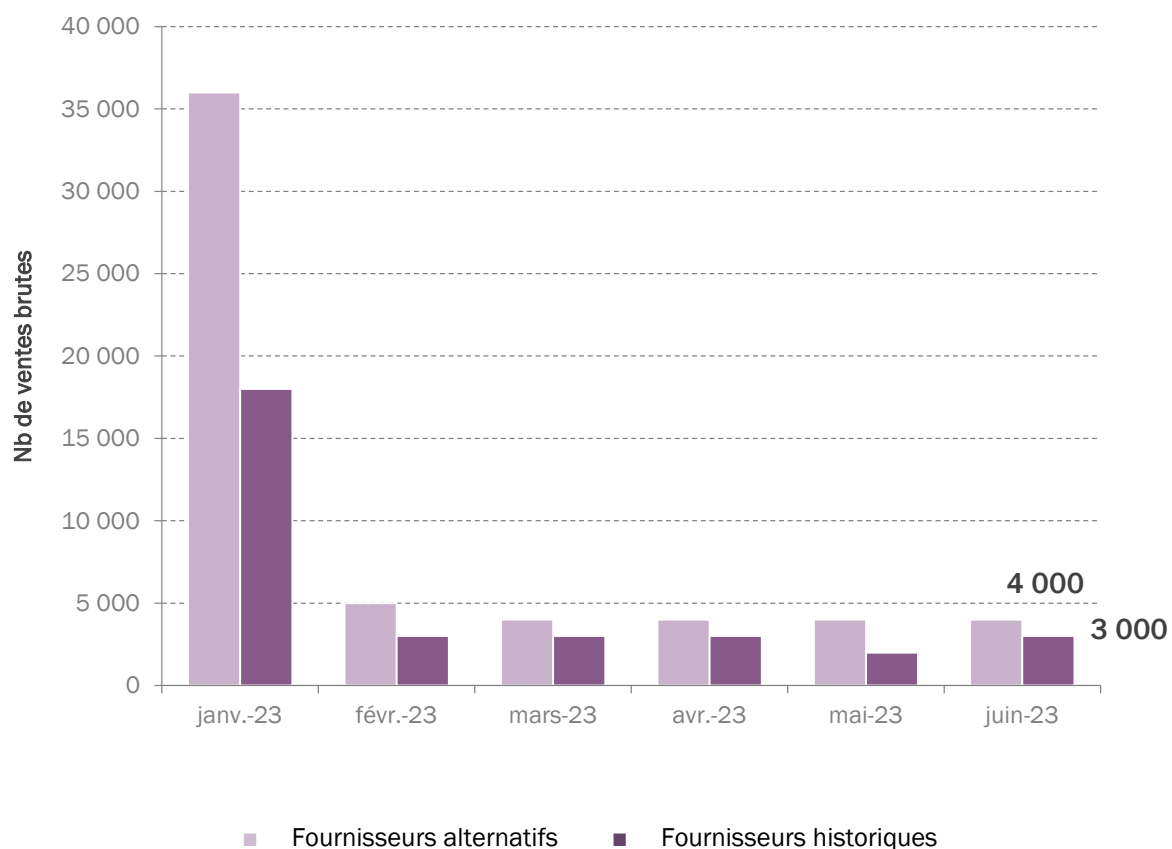
Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



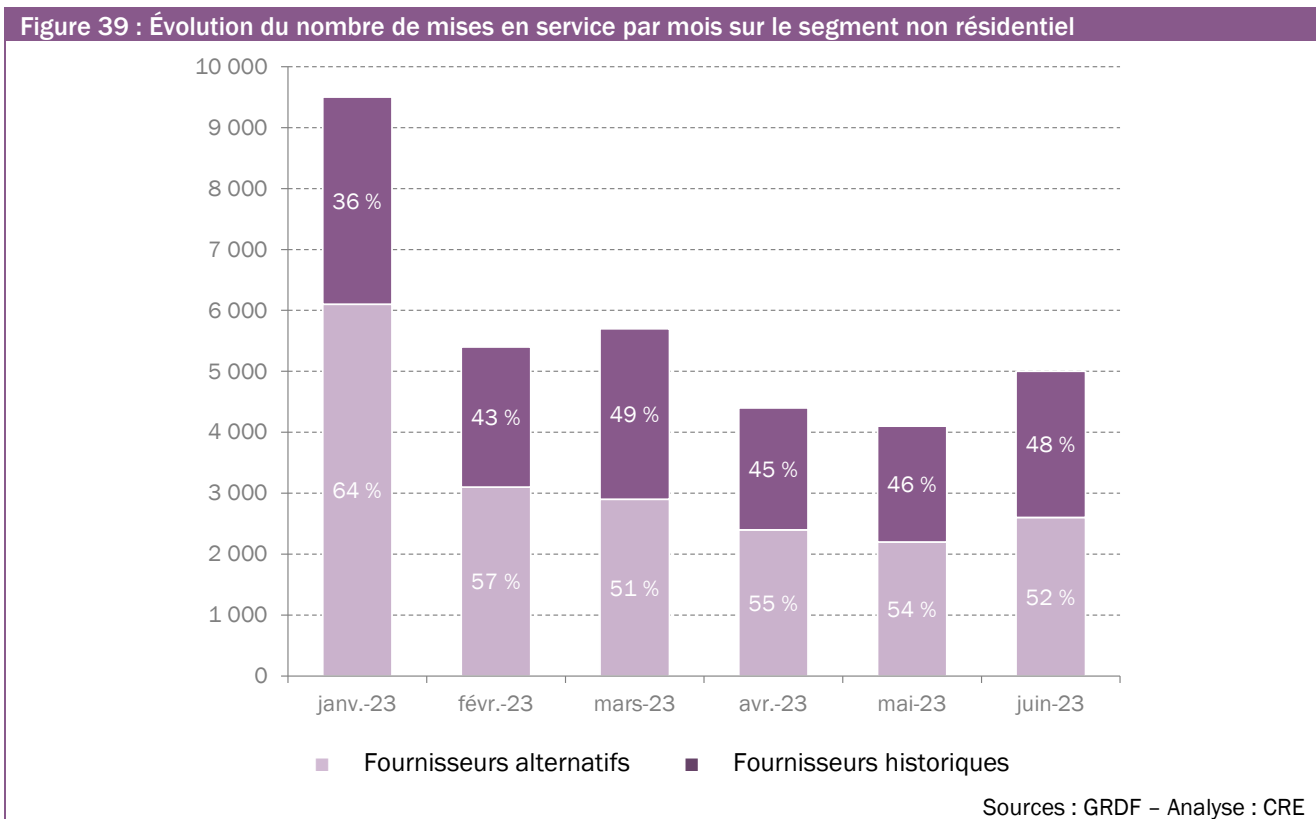
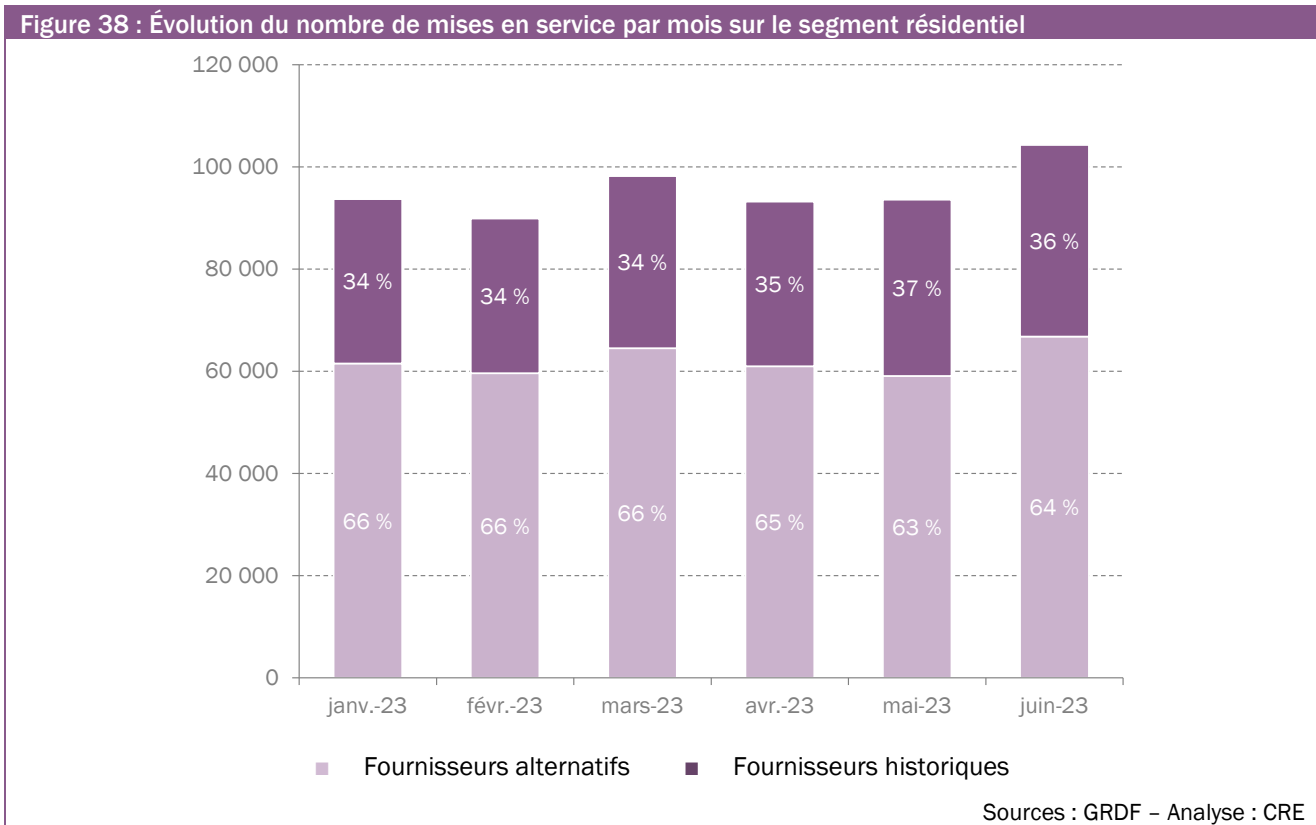
Sources : GRDF – Analyse : CRE



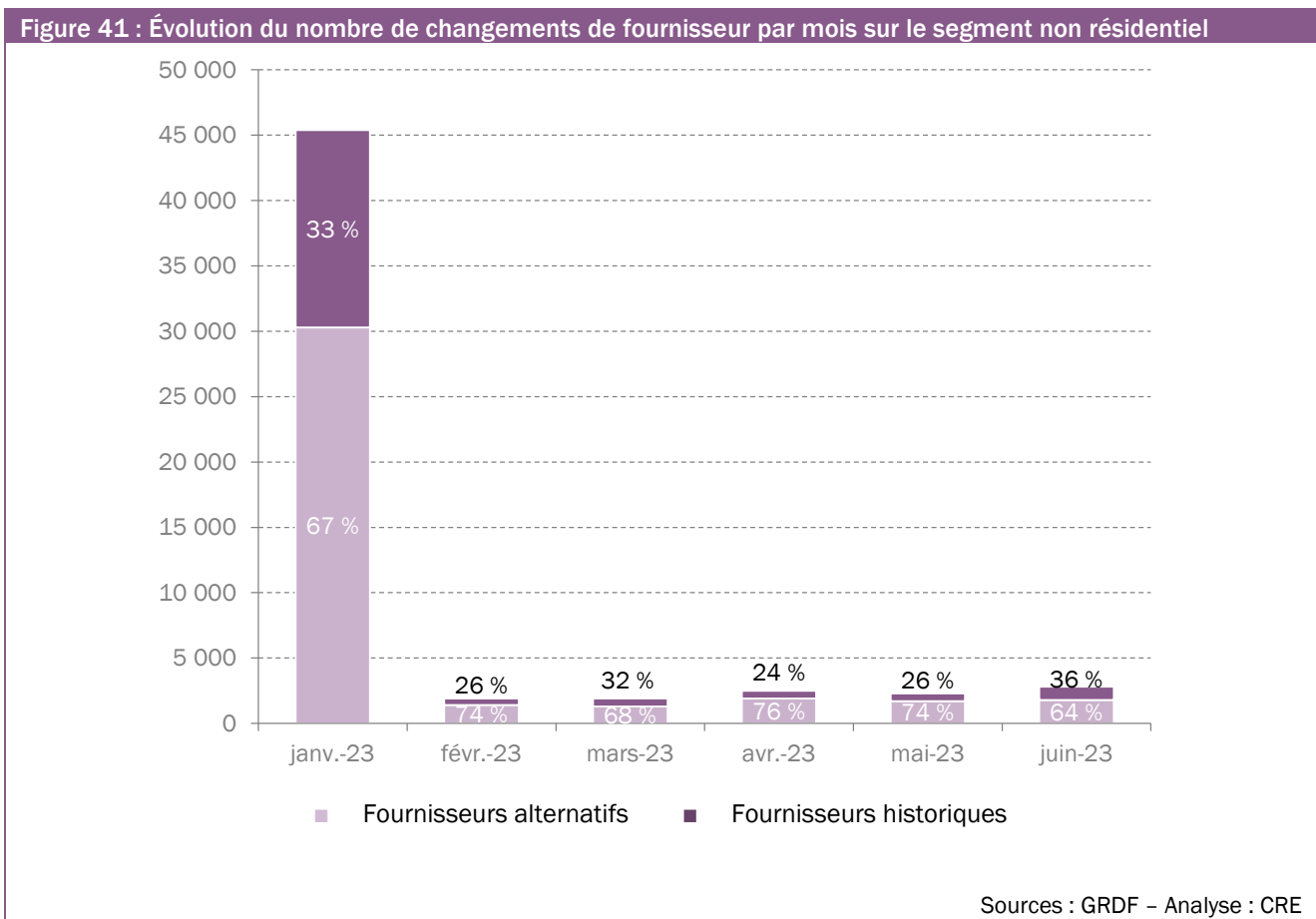
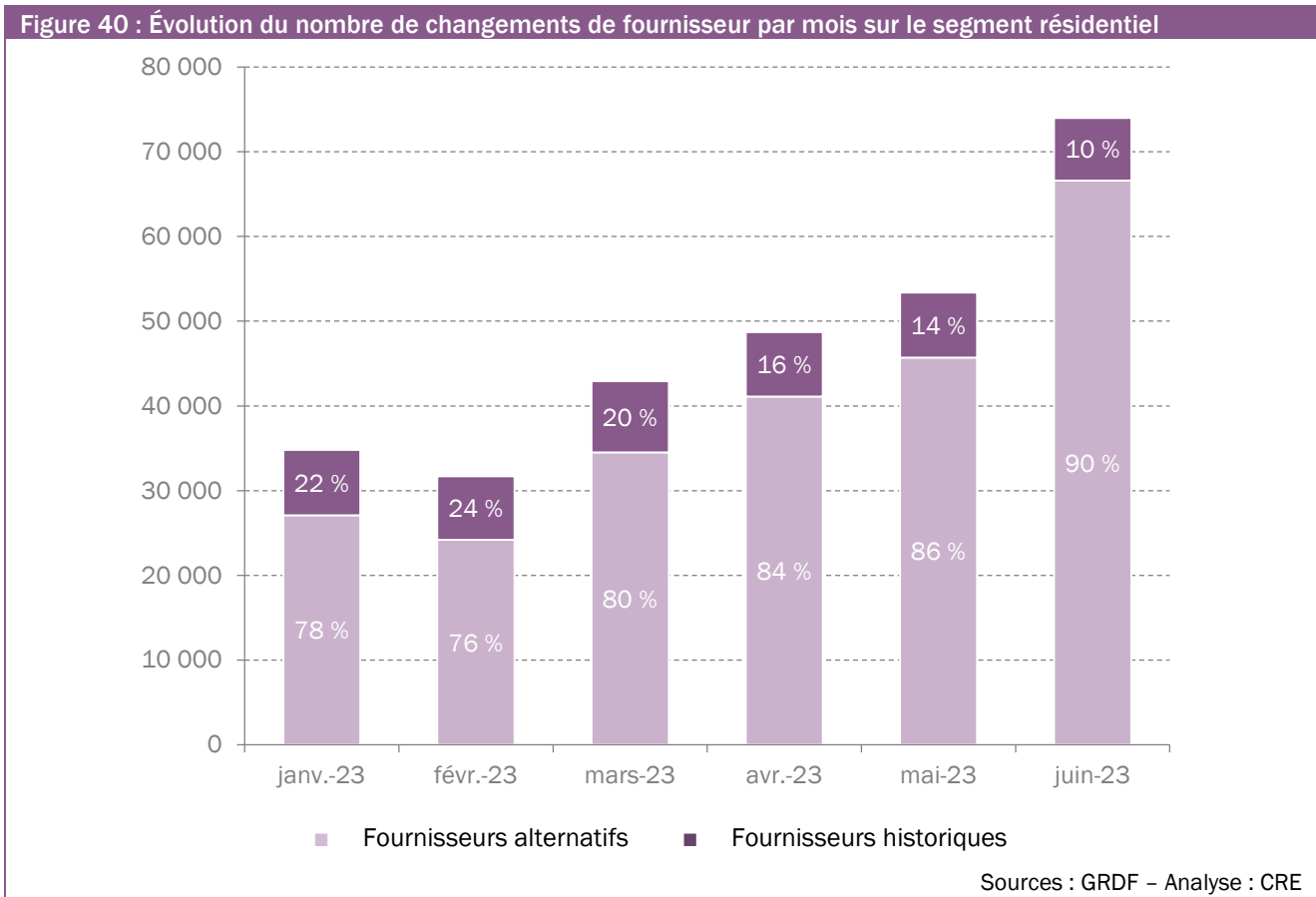
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE



Exemple de lecture : Au cours du deuxième trimestre 2023, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 64% des 304 000 mises en service effectuées.



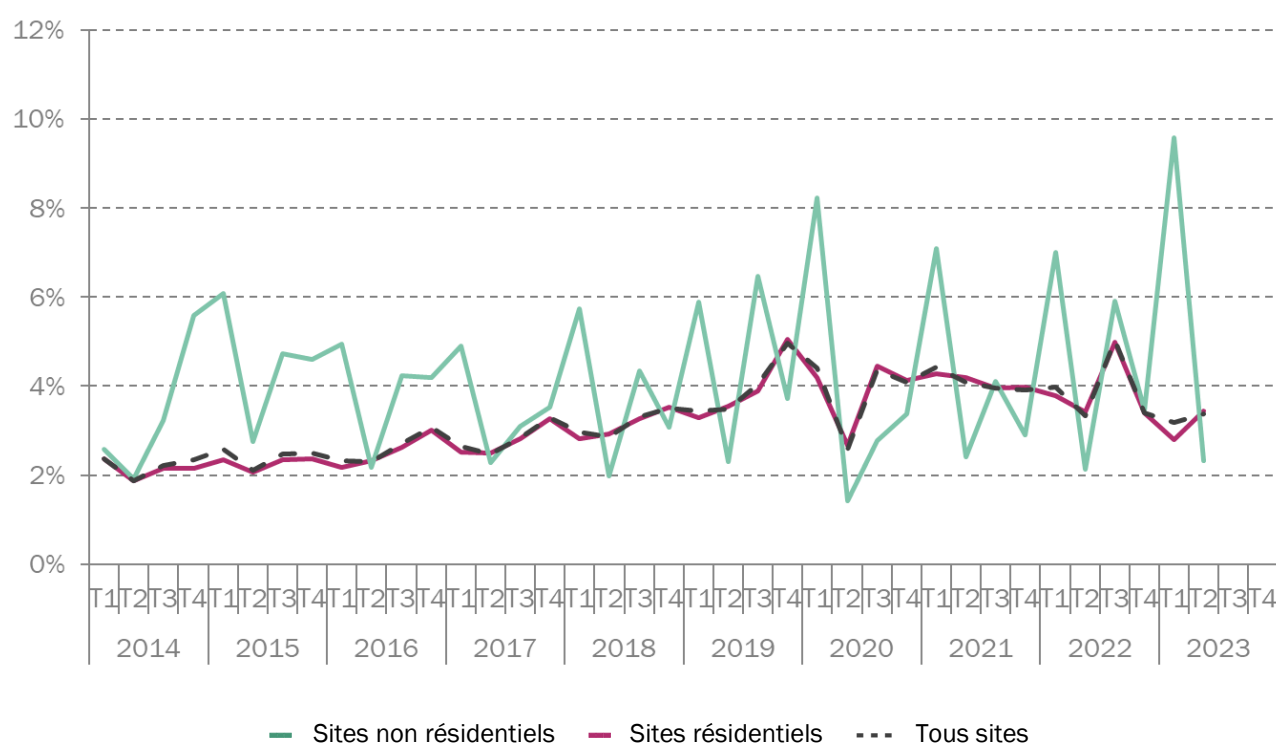
**3.2. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)**

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

**Méthode de calcul du taux de switch**

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

**Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2023, 3,4 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.



**4. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DETAIL**

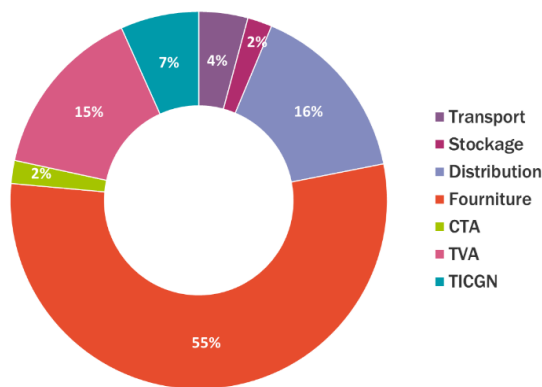
La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les tarifs réglementés de vente de gaz naturel proposés par ENGIE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, par l’application du décret n° 2021-1380 du 23 octobre 2021, et ce jusqu’au 30 juin 2022. L’article 181 de la loi de finances pour 2022, entérine les dispositions de gel à la fois pour les tarifs réglementés de vente de gaz d’ENGIE, mais aussi pour les tarifs réglementés proposés par les ELD.

L’article 181 de la loi de finances pour 2023, prévoit que le bouclier tarifaire pour le gaz naturel s’applique jusqu’au 30 juin 2023 et qu’il peut être prolongé par décret jusqu’au 31 décembre 2023. Elle prévoit aussi que les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d’Engie sont majorés de 15% toutes taxes comprises au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Commission de régulation de l’énergie continue de publier chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l’application de la formule en vigueur avant ce gel. La présente section s’attachera à présenter l’évolution des tarifs réglementés de vente de gaz sur le premier trimestre 2023, à la fois dans le cadre actuel du gel tarifaire, mais aussi dans le cas de figure où les dispositions de gel tarifaire n’avaient pas été prises.

**4.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d’ENGIE**

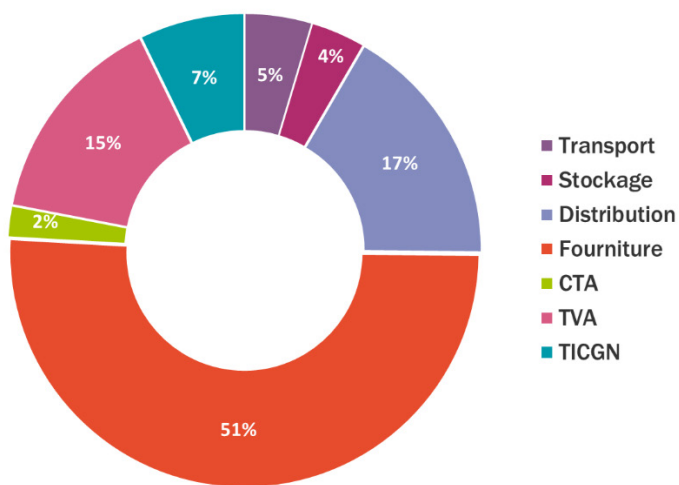
**Figure 43 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d’ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2023**



Remarque : Dans ce graphique, par convention, la part fourniture est gelée à son niveau du 1<sup>er</sup> octobre 2021, majorée de 13,6 €/MWh équivalent à une hausse de 15% TTC des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s’éloigne des coûts de fourniture effectivement constatés par ENGIE.

Source : ENGIE – Analyse : CRE

**Figure 44: Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d’ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2023 – en l’absence de gel tarifaire**



Source : ENGIE – Analyse : CRE

### Définitions

**Transport, stockage et distribution** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz. Ces coûts sont fixés annuellement et mis à jour chaque 1<sup>er</sup> juillet, par arrêté du Ministère sur proposition de la CRE.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (coûts de structure, CEE...) supportés par ENGIE

**CTA** : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

**TICGN** : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle s'élève à 8,41 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

**TVA** : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;

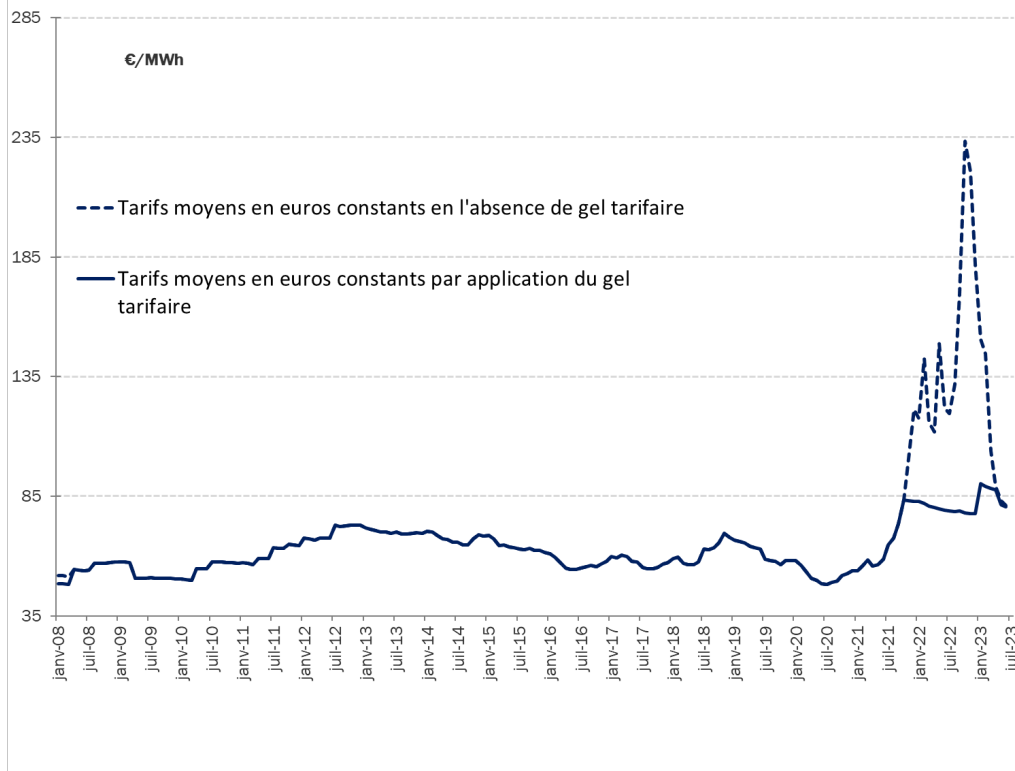
20,0 % sur la part proportionnelle.

**4.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

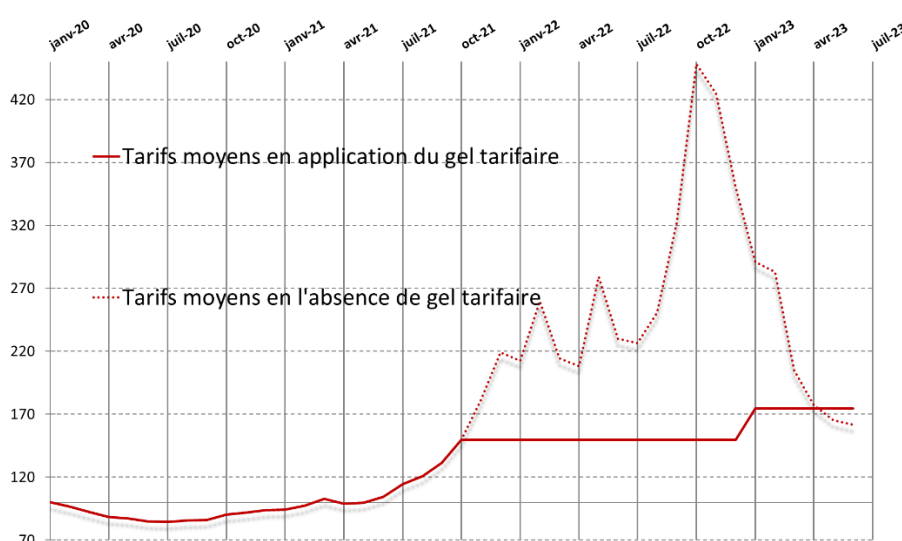
Entre janvier 2008 et janvier 2023, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 39,24€/MWh en euros constants 2023. En l'absence de gel tarifaire, entre janvier 2008 et juin 2023, les tarifs réglementés de vente en distribution publique auraient augmenté de 29,25 €/MWh en euros constants 2023.

**Figure 45: Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2023 par mégawattheure**



Source : ENGIE – Analyse : CRE

**Figure 46: Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes**



Source : ENGIE – Analyse : CRE

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2023

Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-16	-2,0%	juil.-18	9,2%	janv.-21	0,2%
févr.-16	-1,9%	août-18	0,2%	févr.-21	3,5%
mars-16	-3,2%	sept.-18	0,9%	mars-21	5,7%
avr.-16	-3,7%	oct.-18	3,2%	avr.-21	-4,1%
mai-16	-0,6%	nov.-18	5,8%	mai-21	1,1%
juin-16	0,0%	déc.-18	-2,3%	juin-21	4,4%
juil.-16	0,4%	janv.-19	-1,9%	juil.-21	10,0%
août-16	2,0%	févr.-19	-0,8%	août-21	5,3%
sept.-16	0,4%	mars-19	0,0%	sept.-21	8,7%
oct.-16	-0,8%	avr.-19	-2,1%	oct.-21	13,9%
nov.-16	1,6%	mai-19	-0,7%	nov.-21**	0,0%
déc.-16	2,6%	juin-19	-0,5%	déc.-21**	0,0%
janv.-17	2,3%	juil.-19	-6,8%	janv.-22**	0,0%
févr.-17	-0,6%	août-19	-0,5%	févr.-22**	0,0%
mars-17	2,6%	sept.-19	-0,9%	mars-22**	0,0%
avr.-17	-0,7%	oct.-19	-2,4%	avr.-22**	0,0%
mai-17	-3,3%	nov.-19	3,0%	mai-22**	0,0%
juin-17	0,0%	déc.-19	0,6%	juin-22**	0,0%
juil.-17	-4,3%	janv.-20	-0,9%	juil.-22**	0,0%
août-17	-0,8%	févr.-20	-3,3%	août-22**	0,0%
sept.-17	0,0%	mars-20	-4,6%	sept.-22**	0,0%
oct.-17	1,2%	avr.-20	-4,4%	oct.-22**	0,0%
nov.-17	2,6%	mai-20	-1,3%	nov.-22**	0,0%
déc.-17	1,0%	juin-20	-2,8%	déc.-22**	0,0%
janv.-18	2,3%	juil.-20	-0,3%	janv.-23**	16,7%
févr.-18	1,3%	août-20	1,3%	févr.-23**	0,0%
mars-18	-3,0%	sept.-20	0,6%	mars-23**	0,0%
avr.-18	-1,1%	oct.-20	4,7%	avr.-23**	0,0%
mai-18	0,4%	nov.-20	1,6%	mai-23**	0,0%
juin-18	2,1%	déc.-20	2,4%	juin-23**	0,0%

Source : CRE

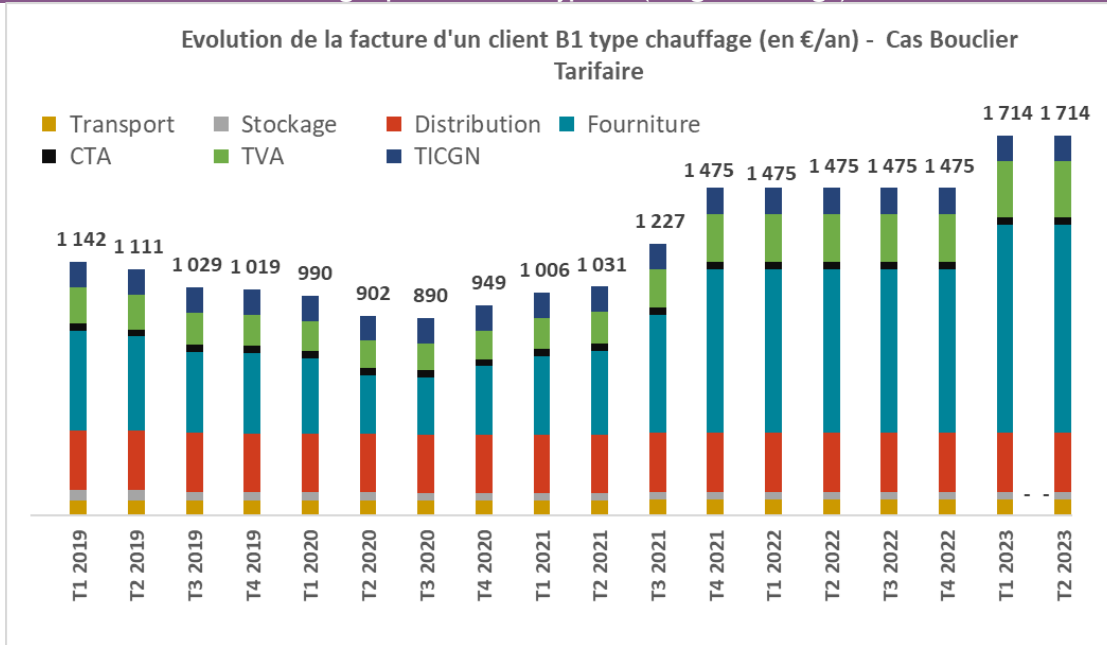


### 4.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 14 000 kWh (usage chauffage). Le tarif réglementé de vente de gaz d'ENGIE évolue sur un pas de temps mensuel au grès de l'évolution des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Le graphique représente pour chaque trimestre la moyenne des factures mensuelles.

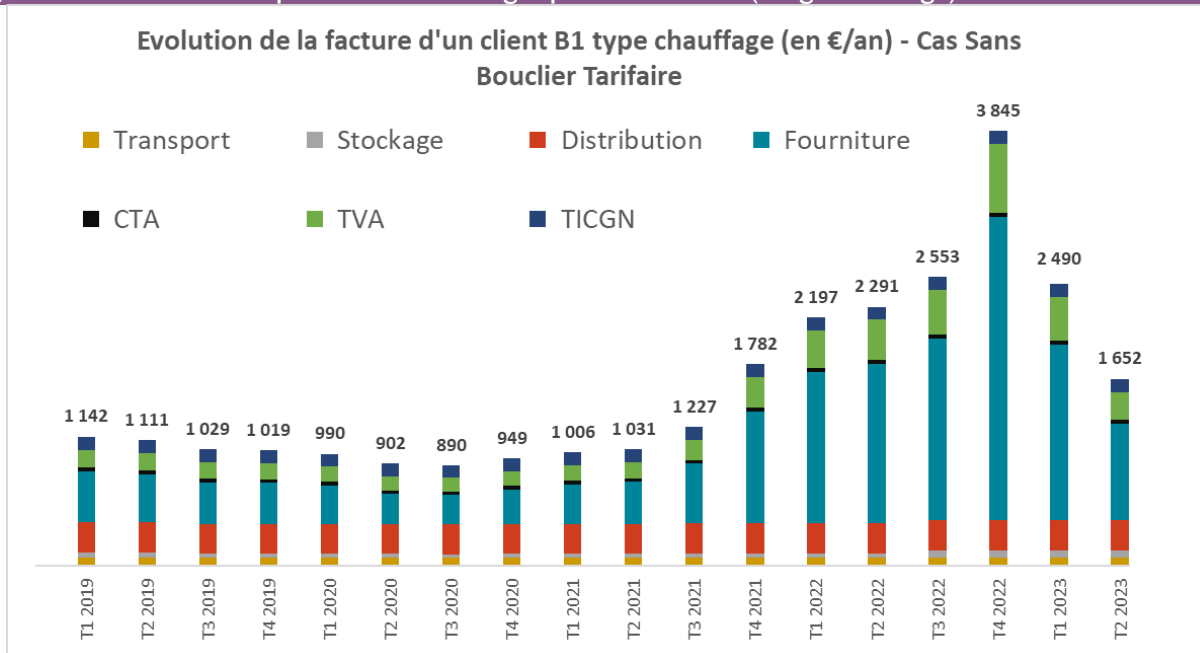
La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.

Figure 47: Évolution de la facture de gaz pour un client type B1 (usage chauffage)



Source : CRE

Figure 48: Évolution théorique de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



Source : CRE

**4.4. Comparaison des offres**

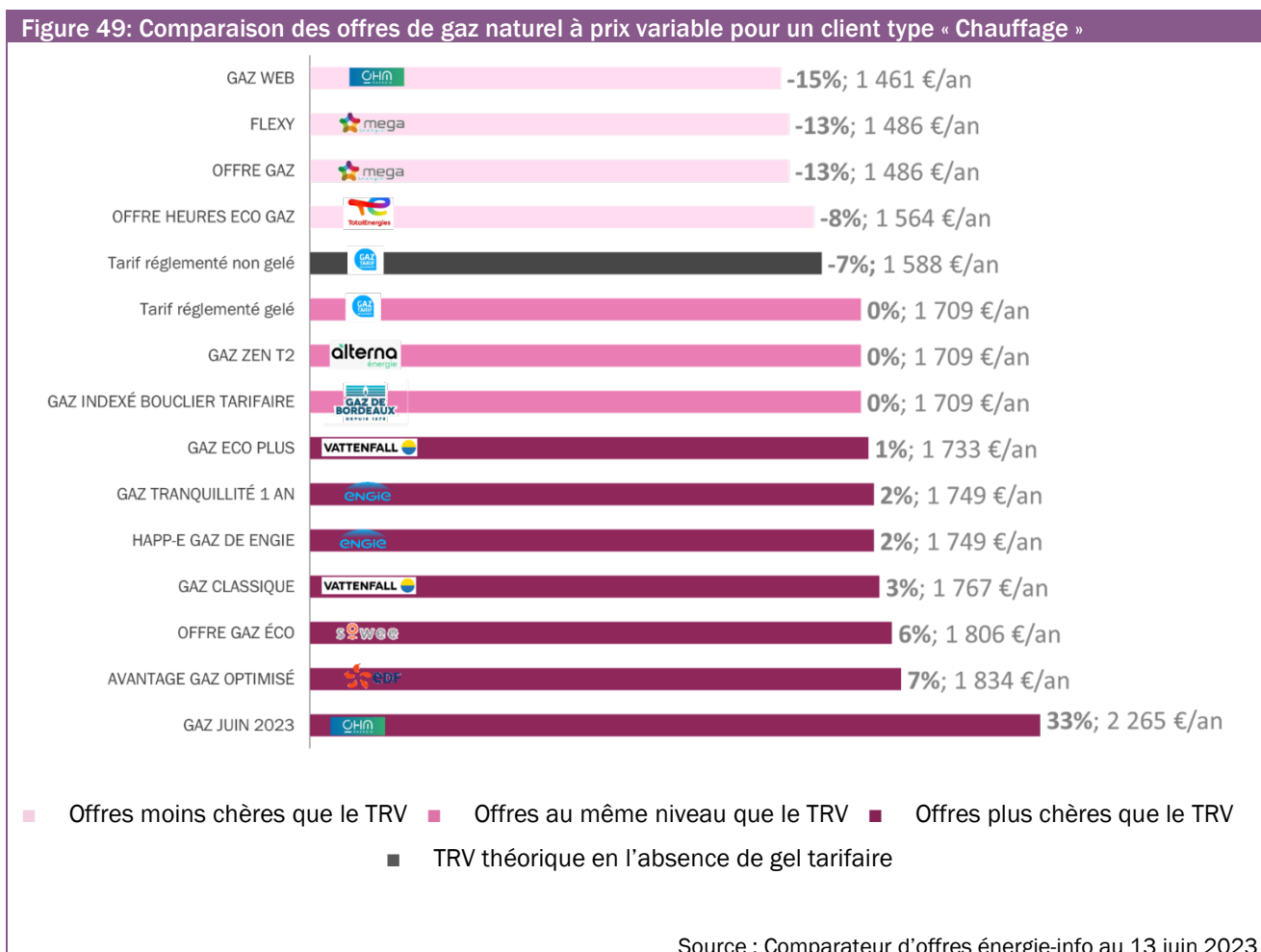
Deux types d’offres existent sur le marché :

- Les tarifs réglementés de vente. Depuis le 8 décembre 2019, les consommateurs ne peuvent plus souscrire de nouveaux contrats au tarif réglementé ;
- Les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable.
  - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
  - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d’autres offres rendent constants les prix du kWh et de l’abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

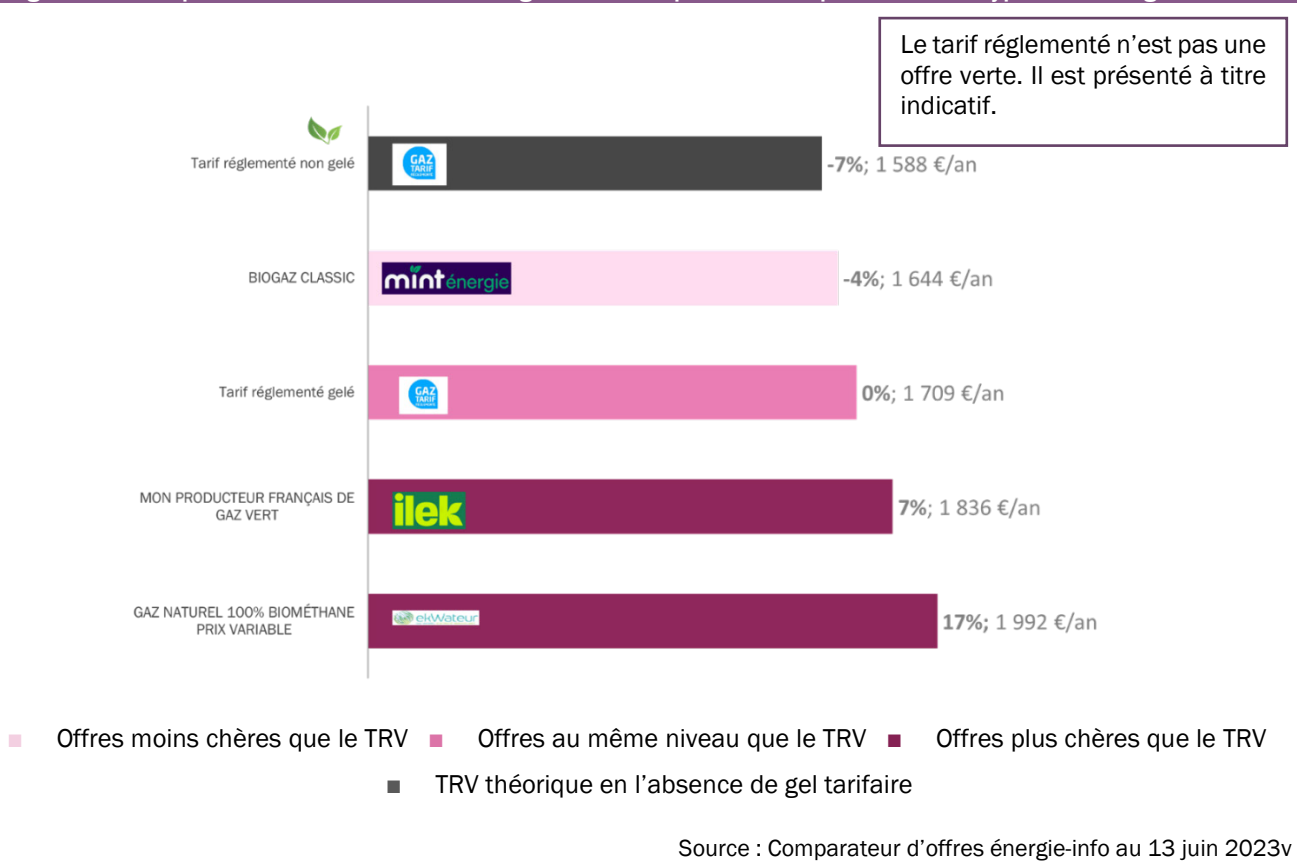
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 décembre 2022 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle

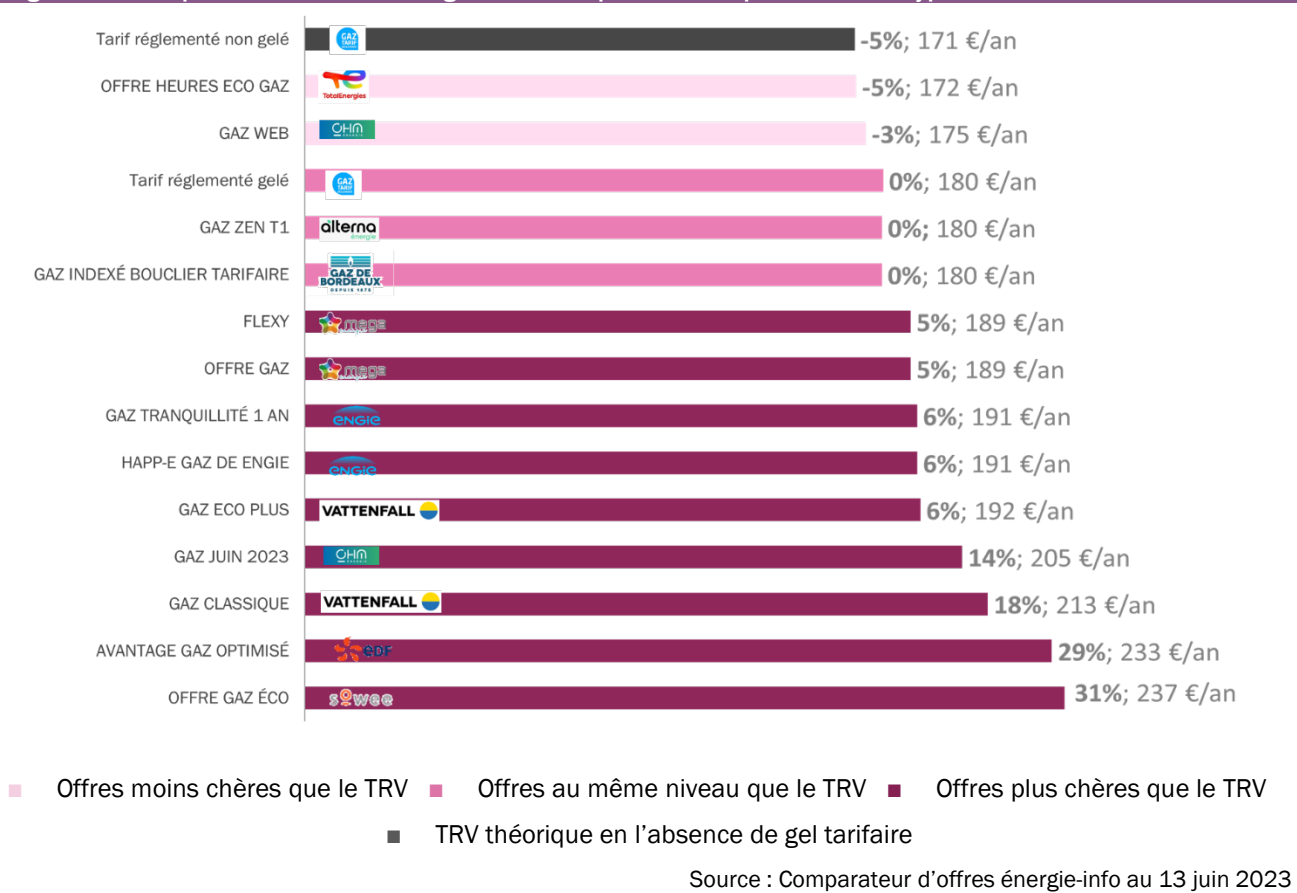
**Offres à prix variable**

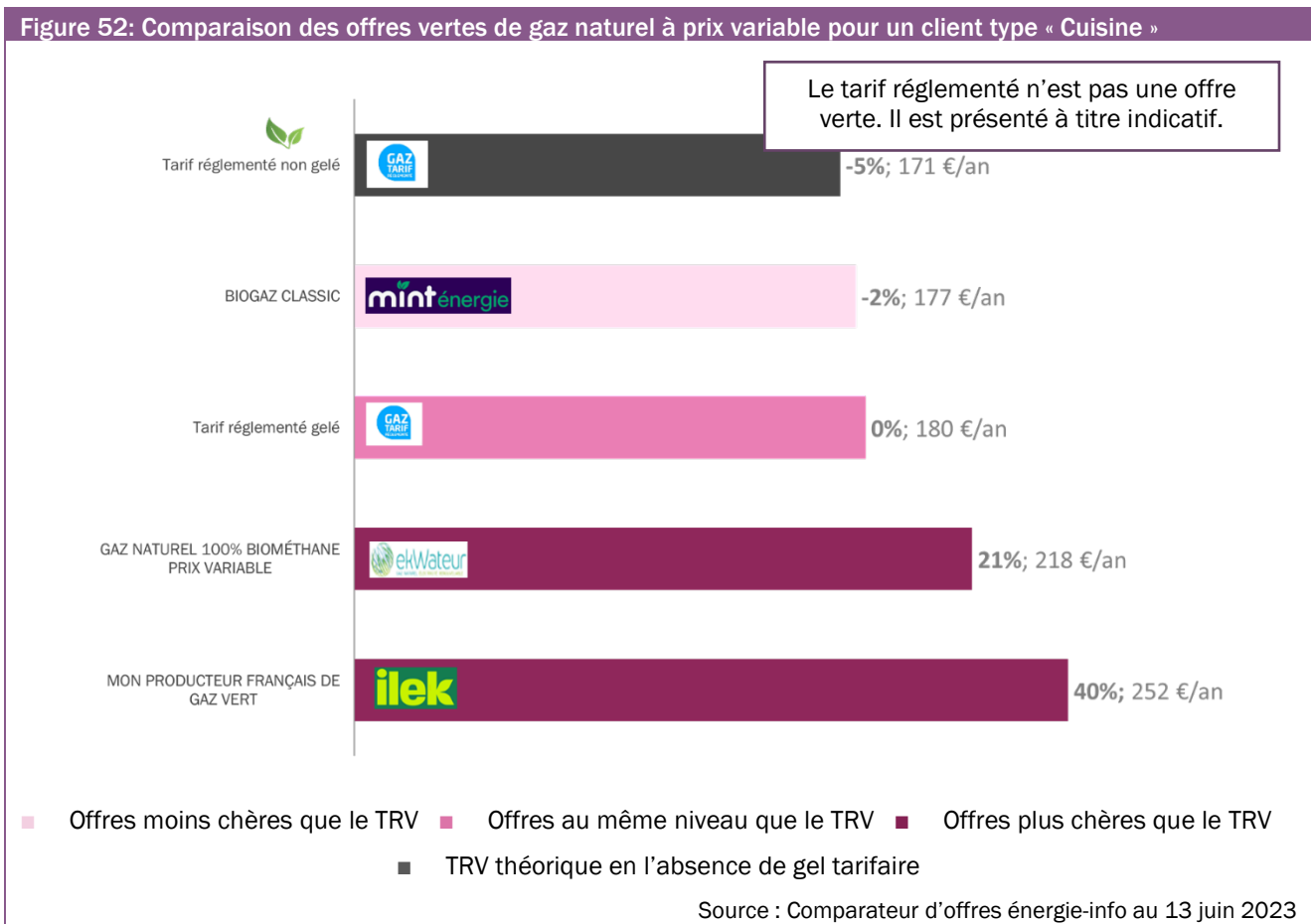


**Figure 50: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »**



**Figure 51: Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »**

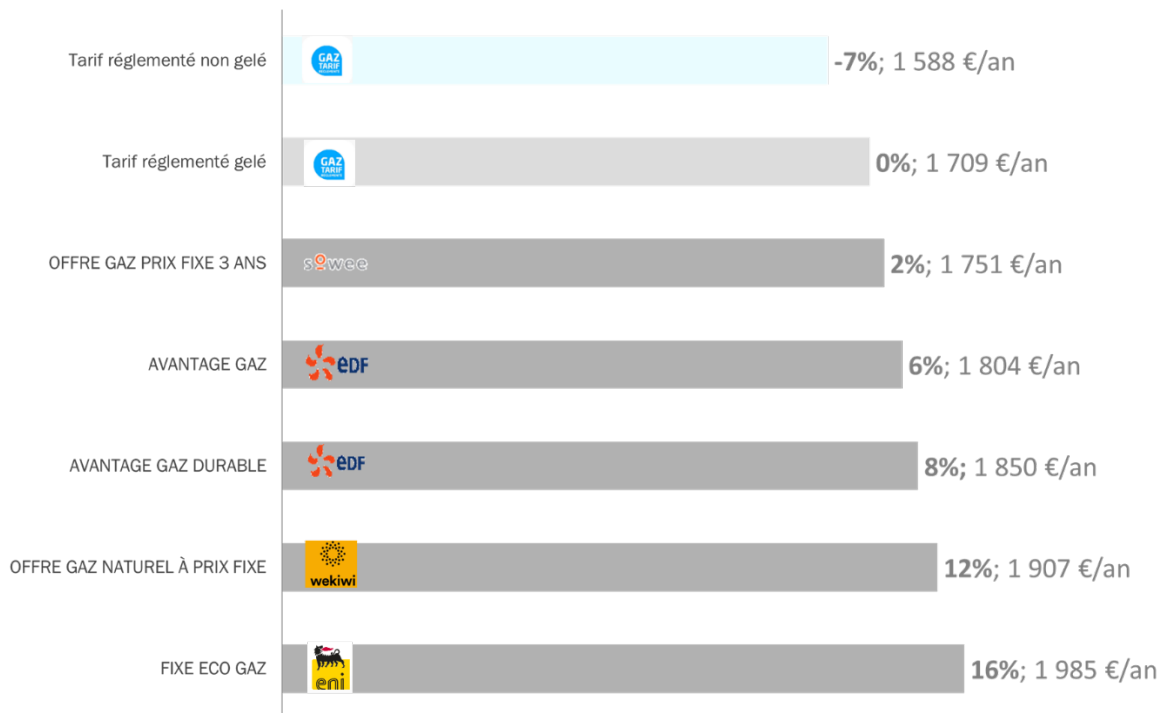




*Offres à prix fixe*

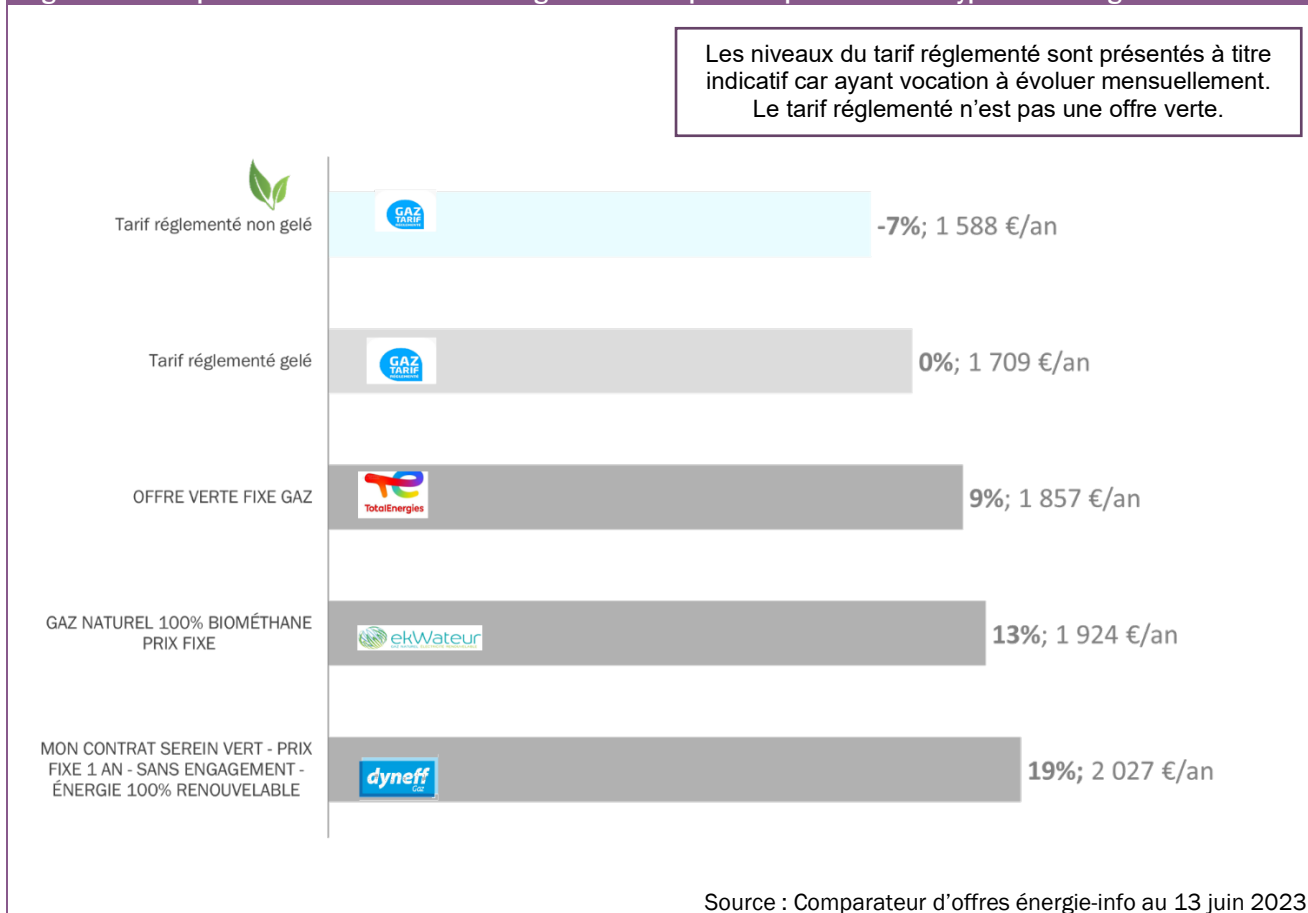
**Figure 53: Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »**

Les niveaux du tarif réglementé sont présentés à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement.

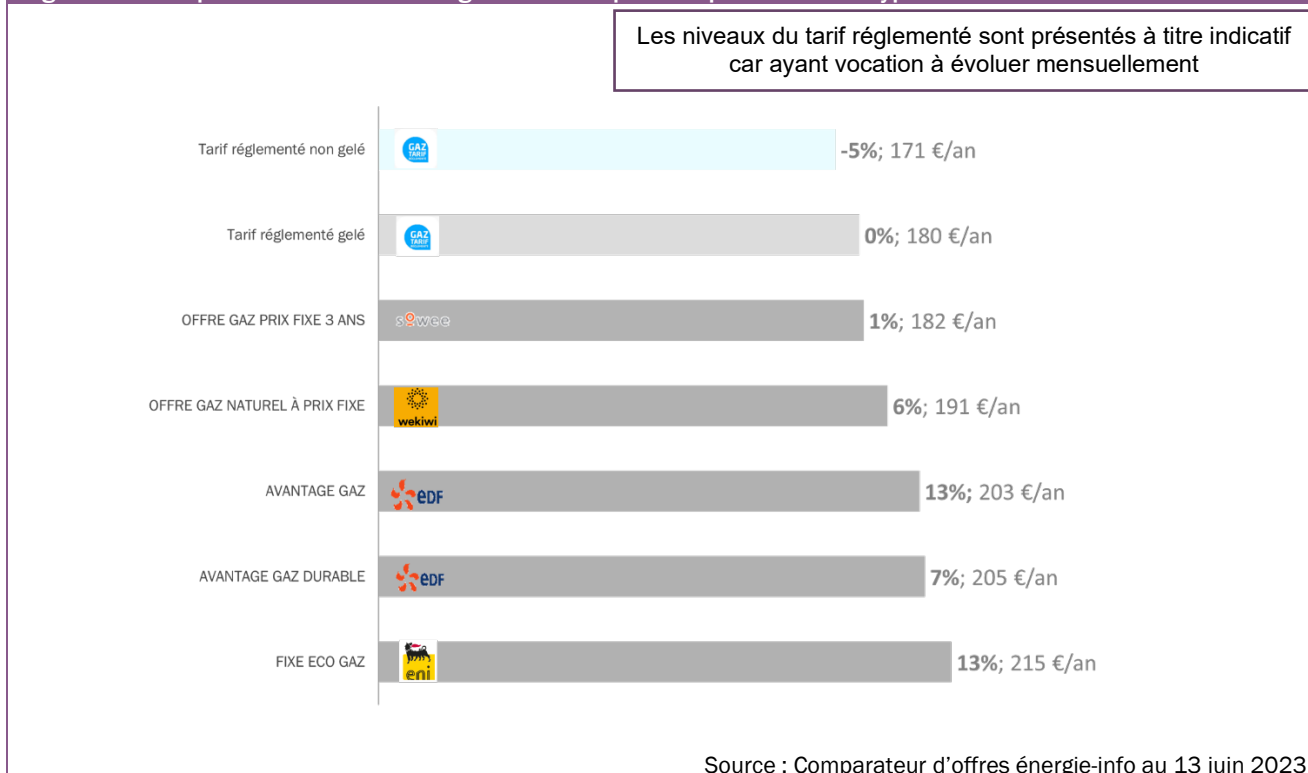


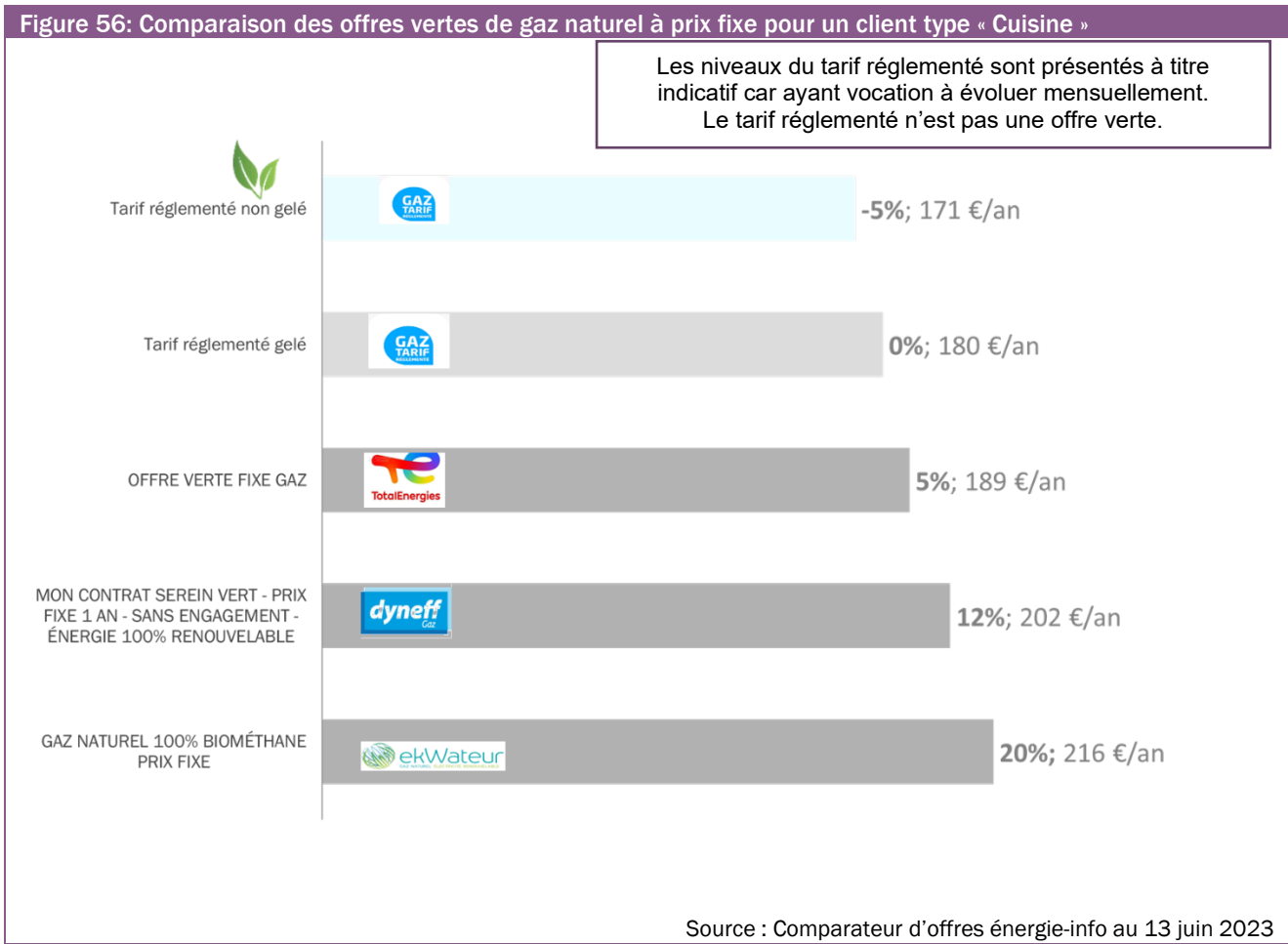
Source : Comparateur d'offres énergie-info au 13 juin 2023

**Figure 54: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »**



**Figure 55: Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »**





## **GLOSSAIRE**

### **GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ**

**Entreprise Locale de Distribution (ELD)** : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

**Livraison sur le marché de gros** : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

**Mise en service** : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

**Nombre de sites** : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

**Site** : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

**Site en offre de marché** : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

**Ventes brutes mensuelles** : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE**

**Fournisseur historique** : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif** : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

**Nombre de sites** : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

**Segments du marché de détail** : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.



- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zones non interconnectées (ZNI) :** zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ**

**Fournisseur historique :** un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif :** les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

**Consommation :** la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

**Nombre de sites :** un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

**Point d'échange de gaz – PEG :** point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

**Segments de marché :** le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zone d'équilibrage :** zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

# INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité .....	8
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	10
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché .....	10
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2023.....	11
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2023 .....	12
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché .....	13
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur.....	14
Figure 8: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC .....	15
Figure 9: Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	16
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	17
Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel.....	17
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel .....	18
Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel .....	18
Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel .....	19
Figure 15: Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	20
Figure 16: Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2023.....	21
Figure 17: Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2023 .....	22
Figure 18: Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA.....	24
Figure 19: Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA.....	24
Figure 20: Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base.....	25
Figure 21: Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base .....	26
Figure 22: Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	27
Figure 23: Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	27
Figure 24: Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	28
Figure 25: Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base.....	28
Figure 26: Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	29
Figure 27: Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	30
Figure 28 : Typologie des sites en gaz naturel.....	32
Figure 29 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	34
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché .....	35
Figure 31 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2023.....	36
Figure 32 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2023.....	37
Figure 33 : Indice HHI par segment de marché.....	38
Figure 34: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage .....	39
Figure 35: Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type cuisson .....	39
Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel .....	40
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel .....	41

Figure 38 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel .....	42
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel .....	42
Figure 40 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel .....	43
Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel .....	43
Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	44
Figure 43 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2023.....	45
Figure 44: Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2023 – en l'absence de gel tarifaire .....	45
Figure 45: Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2023 par mégawattheure .....	47
Figure 46: Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes.....	47
Figure 47: Évolution de la facture de gaz pour un client type B1 (usage chauffage).....	49
Figure 48: Évolution théorique de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage).....	49
Figure 49: Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage ».....	50
Figure 50: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage ».....	51
Figure 51: Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine ».....	51
Figure 52: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine ».....	52
Figure 53: Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	53
Figure 54: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	54
Figure 55: Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine» .....	54
Figure 56: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine » .....	55

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites .....	9
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée .....	9
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé.....	16
Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur.....	22
Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites .....	33
Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée .....	33
Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé.....	40

